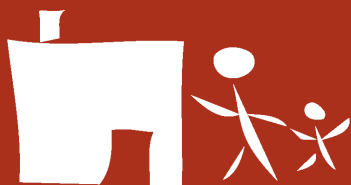


REFUSER L'AUSTÉRITÉ



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec

Rapport annuel 2014-2015



Mot de la présidente

Bilan des activités 2014-2015

AXE 1. DÉFENSE DE DROITS

Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

AXE 2. MOBILISATION ET SOUTIEN AUX MEMBRES

Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ.

A. ÉDUCATION POPULAIRE/FORMATION

Développer des outils d'éducation populaire afin de soutenir et consolider nos membres.

B. VIE ASSOCIATIVE

Soutenir les membres et renforcer la vie associative.

AXE 3. RECHERCHE PARTICIPATIVE ET PARTENARIAT

Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, d'enrichir nos revendications et de permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres.

AXE 4. VISIBILITÉ ET PROMOTION

Faire en sorte que plus de gens connaissent la FAFMRQ et ses membres.
Augmenter le membership.

AXE 5. PPP SOCIAUX

Alimenter nos membres sur les enjeux en lien avec cette nouvelle gouvernance publique et les impacts sur leurs pratiques.

AXE 6. FONCTIONNEMENT

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer une bonne organisation de la permanence.

Mot de la présidente



Bonjour,

Il me fait donc grand plaisir, à titre de présidente et au nom du conseil d'administration, de vous accueillir à cette 41^e assemblée générale de la FAFMRQ. Cet événement est important pour la santé et la vie associative de notre mouvement puisqu'il nous permet de faire un bilan de l'année qui vient de s'écouler et d'établir les priorités pour l'année qui vient.

Or, comme en témoigne le bilan des activités 2014-2015, les défis à relever ont encore une fois été nombreux pour la FAFMRQ. Ce fut une année qui s'est clairement déroulée sous le thème de l'austérité au Québec! En effet, dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement Couillard a déposé son premier budget qui était clairement placé sous le signe de l'austérité que le gouvernement préférerait qualifier de «rigueur budgétaire». Cette politique d'austérité s'est traduite par une diminution des services de l'État et de la fonction publique, ainsi que par une attaque systématique aux programmes sociaux : abolition du tarif unique pour les services de garde, révision à la baisse des régimes de retraites dans le monde municipal, coupes dans les transferts aux villes, réformes successives dans le réseau de la santé et des services sociaux, réformes et coupes à l'aide sociale, abolition du financement des structures de développement régional, etc. Tout y passe. Pourtant, les programmes sociaux et les services publics compensent pour l'inégalité des charges sociales supportées par les femmes pour le bien-être de la famille et des communautés et réduisent les discriminations qu'elles subissent. C'est donc dire que, quand le gouvernement sabre dans les programmes sociaux, il affecte la capacité des femmes à concilier travail, famille et études.

Ajoutons à ce sombre tableau, la situation de précarité financière de nos organismes membres. En effet, le sous-financement historique des groupes Famille compromet de plus en plus la réalisation d'activités au sein des associations. Comment faire toujours plus avec de moins en moins de ressources humaines et financières? Le budget déposé en mars 2015 n'a pas de quoi nous rassurer. Toutefois, ce vent d'austérité ne nous a pas fait baisser les bras. Au contraire, plusieurs de nos membres et autres groupes Famille ont d'ailleurs fermé leurs portes pour cause d'austérité le 1^{er} mai dernier, tandis que d'autres ont participé à de nombreuses actions et manifestations locales et régionales. Du jamais vu dans notre secteur! Il faut dire que les annonces

de coupures et la réduction des services publics affectent grandement les membres des associations de familles monoparentales et les associations elles-mêmes. Il nous faudra, au cours de la prochaine année, redoubler d'efforts pour nous mobiliser afin d'obtenir «notre juste part».

Sur une note un peu plus légère, nous avons, en novembre 2014, célébré les 40 ans de notre Fédération. Que de chemin parcouru par des personnes engagées dans la tâche, souvent difficile, de faire changer les choses! Ce sont 40 ans de persévérance, de batailles politiques menées auprès des instances gouvernementales et d'actions collectives qui constituent la trame historique de notre Fédération. Plus de 125 personnes, de divers horizons, ont participé à ce colloque pour faire le bilan du chemin parcouru et envisager les actions à mener pour continuer à améliorer les conditions de vie des familles monoparentales recomposées.

Encore cette année, la Fédération a poursuivi ses collaborations au sein de divers lieux de concertations communautaires et de divers partenariats de recherche. À ce titre, je vous invite à prendre connaissance du rapport d'activités et, plus particulièrement, le chapitre sur les participations afin de vous rendre compte de toute l'ampleur du travail accompli.

Les membres du conseil d'administration, pour leur part, se sont réunies à six reprises pendant l'année pour voir à l'avancement des dossiers et accompagner la permanence. J'aimerais d'ailleurs profiter de l'occasion pour remercier toutes les membres du conseil pour leur excellent travail, leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année. J'aimerais souligner la contribution de Mesdames Nancy Desnoyers, de Re-Nou-Vie de Châteauguay et Carole Girouard, de l'Association des familles monoparentales et recomposées du Suroît à Valleyfield, qui ont démissionné en cours d'année pour des raisons personnelles.

En terminant, j'aimerais remercier les travailleuses de la permanence pour leur dévouement et leur disponibilité. Encore une fois, un gros merci pour leur boulot extraordinaire!

Bonne assemblée générale à toutes et à tous et bon été !

Andrée Normandeau
Présidente

Bilan des activités 2014-2015



Les activités que nous avons réalisées cette année sont inscrites dans le cadre du plan d'action triennal adopté lors de l'AGA de juin 2014. Elles sont regroupées en 6 axes de travail : la défense des droits, la mobilisation et le soutien aux membres; la recherche participative et les activités de partenariats; la visibilité et la promotion; les PPP sociaux de même que les opérations courantes (le fonctionnement).

AXE 1. DÉFENSE DES DROITS

Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

La FAFMRQ a été encore très active cette année sur une multitude de fronts pour défendre les droits des familles monoparentales et recomposées, ainsi que de ses membres. L'année 2014-2015 s'est clairement déroulée sous le thème de l'austérité au Québec! En effet, la première année d'arrivée au pouvoir du gouvernement Couillard a donné lieu à plusieurs mesures visant à redresser les finances publiques. Parmi celles-ci, mentionnons les nombreuses coupures dans les services publics (en santé, en éducation, dans le programme d'aide sociale, etc.) et les augmentations de tarifs (Hydro électricité, services de garde, etc.). En plus de siéger et de participer activement aux actions de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, la FAFMRQ a également produit divers mémoires, participé à plusieurs commissions parlementaires et publié divers communiqués, notamment autour du dépôt des deux derniers budgets du Québec (juin 2014 et mars 2015).

1.1 Budgets du Québec

Le nouveau gouvernement a été élu en avril 2014, il a déposé un premier budget 2014-2015, le 4 juin 2014 et celui de 2015-2016 le 26 mars 2015. Rappelons d'abord que le gouvernement actuel, dans son budget de 2014, a annulé les engagements du gouvernement Marois, qui avait annoncé une hausse substantielle du financement gouvernemental à la mission des organismes communautaires de 162 millions \$ sur trois ans. En ce qui concerne, les organismes communautaires Famille (OCF) le montant était de 5 millions \$ supplémentaires. L'ensemble du mouvement communautaire, ainsi que le secteur Famille, ont dénoncé cette volte-face du gouvernement Couillard. Ce premier budget venait déjà tracer les orientations majeures pour les prochaines années. En effet, le 26 mars dernier, lors du dépôt du budget 2015-2016, nous avons pu constater le véritable plan de ce gouvernement. Au nom de la «rigueur», ce gouvernement a annoncé des coupures majeures dans les services publics, notamment en santé et en éducation. En plus de déplorer l'absence de mesures visant à faire cesser le détournement des pensions alimentaires pour enfants, nous avons dénoncé le fait que les coupures programmées à l'aide sociale se retrouvent dans le budget. Nous n'avons pas manqué non plus de souligner l'absence totale de financement supplémentaire accordé aux 280 organismes communautaires Famille qui doivent répondre aux besoins de plus en plus complexes des familles qu'ils accueillent tout en vivant des graves problèmes de sous-financement. Pendant ce temps, le gouvernement a accordé 22 M \$ à la Fondation du Dr Julien pour l'implantation de nouveaux centres de pédiatrie sociale.

1.1.1 Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

Dès l'été 2014, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, présidée par l'économiste Luc Godbout, était mise sur pied. Son mandat était notamment «d'examiner l'ensemble des mesures fiscales eu égard à leur pertinence et leur efficacité dans le but d'identifier des mesures permettant de réduire l'ensemble des dépenses fiscales afin de respecter les cibles fixées dans le budget 2014-2015». En octobre 2014, la Commission tenait des consultations à Montréal et à Québec, auxquelles la FAFMRQ a par ailleurs été invitée. Cette dernière a toutefois décliné l'invitation, préférant participer à la manifestation qui se tenait en marge des consultations. La Fédération a néanmoins déposé un mémoire intitulé «Fiscalité québécoise: éviter le piège de l'austérité!». Elle y dénonçait notamment le fait que les protections publiques destinées aux populations les plus vulnérables et les mesures de soutien aux familles soient menacées sous le faux prétexte que le Québec n'a plus les moyens de les financer. La FAFMRQ arguait que l'État pourrait très bien récupérer des milliards de dollars, notamment en améliorant la progressivité de l'impôt, en rétablissant l'équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises ou en luttant contre la fraude et la mauvaise gestion des fonds publics. La FAFMRQ a invité les membres de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise à s'inspirer des solutions fiscales proposées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics dans son document intitulé «10 milliards de solutions: nous avons les moyens de faire autrement!». La Fédération a également fait savoir qu'elle appuyait les recommandations du Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui propose de protéger et d'améliorer le revenu des plus pauvres, notamment:



1) en bonifiant les transferts gouvernementaux de façon à amener les revenus des plus pauvres au niveau de la Mesure du panier de consommation; 2) en abolissant les mesures régressives (comme la Contribution santé, la hausse des tarifs d'électricité ou de la Taxe de vente du Québec). Finalement, dans son mémoire, la FAFMRQ a attiré l'attention des membres de la Commission sur le traitement inéquitable réservé aux pensions alimentaires pour enfants dans certains programmes sociaux. Présentement, des dizaines de milliers d'enfants sont privés de la pension alimentaire versée par l'un de leurs deux parents, simplement parce qu'ils vivent avec un parent prestataire de l'aide sociale ou de l'aide financière aux études. De plus, ces montants sont imposés à plus de 100% puisque, d'un côté, la pension alimentaire est défiscalisée (le parent débiteur ne peut pas la déduire pour fins d'impôt), et d'un autre côté, le parent créancier doit la déclarer pour déterminer sa prestation d'aide sociale ou de prêts et bourse.

1.1.2 Commission sur la révision des programmes

Présidée par Lucienne Robillard, la Commission de révision permanente des programmes a été créée en juin 2014 par le gouvernement pour dégager des économies de 3,2 milliards \$. Les travaux de la commission guideront la réflexion du gouvernement sur l'opportunité d'éliminer certains programmes ou d'en réduire la portée. Fruit d'un engagement électoral, la Commission de révision permanente fera l'inventaire des programmes et des organismes, examinera leur pertinence, leur efficacité, leur gouvernance et leur mode de financement. Elle devra en outre s'assurer que les programmes répondent à un «besoin prioritaire des citoyens et relèvent de la mission de l'État». La commission aura également à déterminer si le mode de financement des programmes respecte «la capacité réelle de payer des citoyens». Des premières recommandations ont été déposées en octobre et en novembre 2014, les prochaines sont attendues en juin 2015. C'est dans ce contexte de «révision des programmes» et très préoccupée par des rumeurs de coupures, que la FAFMRQ a déposé un mémoire qui fait état de l'importance du travail de nos groupes membres en soutien et accompagnement des familles, mais également, des impacts des coupures sur la vie des familles. Nous l'avons également présenté à la ministre de la Famille lors d'une rencontre, le 11 septembre 2014, avec la FQOCF, afin de connaître les critères et les indicateurs sur lesquels elle doit se baser pour évaluer le programme de financement des OCF. Selon elle, tous doivent se sentir concernés et faire leur effort pour réduire les coûts et trouver des façons de partager des ressources pour optimiser leur fonctionnement. Bien que dans le budget déposé en mars 2015 les OCF n'aient pas subi de coupures, force est de constater que l'enveloppe n'a pas été indexée ni augmentée pour autant. Nous devons surveiller les prochains rapports

de cette commission qui, jusqu'à maintenant, propose surtout des coupures dans les services publics.

1.1.3 Projet de loi 27 – Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés

En novembre 2014, la ministre de la Famille, Mme Francine Charbonneau, déposait le projet de loi 27 - Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. L'un des objectifs de ce projet de loi était de mettre fin aux «places fantômes» en garderie, phénomène qui surviendrait alors que Québec verserait des subventions pendant que les places ne sont pas réellement occupées par un enfant. Cette fois-ci, la FAFMRQ s'est rendue à Québec pour participer en personne à la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi. Bien que le Projet de loi 27 visait spécifiquement l'encadrement des ententes conclues entre les parents et les prestataires de services de garde subventionnés, la Fédération a profité de l'occasion pour aborder, dans son mémoire, l'ensemble des enjeux liés à l'accessibilité et à la flexibilité des services de garde subventionnés. D'une part, le mémoire de la FAFMRQ a qualifié les sanctions aux parents et aux prestataires de services de garde prévues dans le projet de loi pour prévenir le phénomène des supposées «places fantômes» de, non seulement injustes, mais démontraient qu'elles ne régleront en rien les incohérences du système actuel. Pire encore, ce sont surtout les familles les plus vulnérables, celles dont le ou les parents occupent un emploi au bas de l'échelle, qui risquent d'être les plus durement pénalisées. La FAFMRQ a indiqué que la solution réside davantage dans une plus grande flexibilité dans la gestion de l'offre de services de garde et qu'il faudrait créer davantage de places à temps partiel pour répondre aux besoins de garde atypique d'un nombre grandissant de familles.

Le mémoire de la Fédération abordait également les changements annoncés à la tarification des services de garde subventionnés, invitant le gouvernement du Québec à renoncer à sa décision de moduler les tarifs des services de garde en fonction du revenu familial. Cette approche représente non seulement une brèche importante dans le principe d'universalité, mais elle fait en sorte que plusieurs familles de la classe moyenne n'auront plus les moyens de payer des frais de garde aussi élevés. Finalement, la FAFMRQ a exprimé ses préoccupations face au développement actuel de places en garderies privées non subventionnées au détriment des places dans le réseau public de services de garde. En janvier 2015, au terme de trois jours de consultation autour du projet de loi 27, la ministre de la Famille a finalement annoncé qu'elle renonçait à pénaliser les parents qui n'auront pas à payer d'amende lorsque leur enfant n'occupe pas à temps complet une place en garderie subventionnée. Toutefois, la Ministre est



demeurée ferme quant à sa décision de sanctionner les garderies fautives.

1.1.4 Projet de loi 28 – Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016

D'abord, il faut savoir que le projet de loi 28 - Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 contenait 337 articles touchant des sujets aussi variés que la rémunération de certains employés de l'État, l'énergie hydro-électrique, les ressources naturelles, la lutte contre l'évasion fiscale, la santé et les services sociaux, etc. L'intervention de la FAFMRQ lors des consultations sur ce projet de loi, le 10 février dernier, concernait le Chapitre V intitulé «Contribution exigible pour les services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés». Tout comme elle l'avait fait dans son mémoire sur le projet de loi 27, la Fédération a pressé le gouvernement de renoncer à son intention de moduler les tarifs des services de garde subventionnés, en fonction du revenu familial. Pour la FAFMRQ, cette approche représente non seulement une brèche importante dans le principe d'universalité, mais elle fait en sorte que plusieurs familles de la classe moyenne n'auront plus les moyens de payer des frais de garde aussi élevés. Dans son mémoire, la Fédération a indiqué qu'elle redoutait l'impact d'une telle mesure sur l'autonomie économique des femmes, puisque, devant l'augmentation des coûts liés à la garde des enfants, certaines mères pourraient demeurer plus longtemps retirées du marché du travail. Même si les familles à faible revenu risquent moins que les autres familles d'être affectées par la modulation des tarifs, la Fédération s'inquiète des effets sur les femmes qui sont présentement en couple, mais qui pourraient éventuellement vivre une rupture conjugale. La Fédération s'inquiète également des effets de la nouvelle modulation des tarifs de services de garde sur la fiscalité des familles recomposées. Ces familles font déjà face à des situations d'une grande complexité dues au fait que c'est le revenu familial qui est pris en compte dans le calcul des mesures de soutien aux familles, alors que le nouveau conjoint ne contribue pas toujours financièrement aux besoins des enfants issus d'une union précédente. Finalement, la FAFMRQ a réitéré ses préoccupations quant au développement actuel de places en garderies privées non subventionnées au détriment des places dans le réseau public de services de garde. Nous tenons à remercier Marie-Pier Riendeau, secrétaire du conseil d'administration et représentante de l'association Halte la Ressource, qui a accompagné la directrice générale pour la présentation du mémoire de la FAFMRQ.

1.2 Lutte à la pauvreté

1.2.1 Aide aux personnes et aux familles (aide sociale)

L'évènement marquant de l'année 2014-2015 a sans contredit été le Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles publié le 28 janvier 2015 par le ministre François Blais dans la Gazette officielle du Québec. Rappelons que le Projet de règlement introduisait des reculs importants dans le programme d'aide sociale: des mesures punitives à la suite d'une fausse déclaration concernant les revenus de travail permis; la comptabilisation des revenus de chambre et pension dans le calcul de la prestation à partir de la deuxième chambre louée; l'inclusion de la valeur de la résidence dans le calcul des prestations alors que cette mesure faisait l'objet d'un moratoire depuis 2007; la perte du droit à l'aide sociale pour une personne séjournant à l'extérieur du Québec pendant plus de 15 jours consécutifs dans un même mois; et une réduction substantielle de la prestation pour les personnes qui séjournent dans un centre offrant des services en toxicomanie avec hébergement.

La FAFMRQ n'a pas fait parvenir d'Avis au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), mais elle a posé un certain nombre d'actions significatives. Elle a invité ses associations membres et ses partenaires à participer à la campagne NON AUX COUPES À L'AIDE SOCIALE initiée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté et qui s'est déroulée en février et mars 2015. Le MESS a également connu un changement de ministre le 27 février 2015, avec le départ de François Blais et l'arrivée de Sam Hamad. Dans un premier temps, le ministre Hamad s'est dit indécis quant aux mesures proposées dans le projet de règlement déposé par son prédécesseur. La campagne NON AUX COUPURES! s'est donc poursuivie et la FAFMRQ a fait parvenir une lettre au nouveau ministre demandant le retrait du Projet de règlement et appuyant formellement l'Avis du Collectif pour un Québec sans pauvreté. La Fédération est également intervenue dans le cadre d'une conférence de presse tenue le 16 mars à Montréal, à l'initiative du Collectif pour un Québec sans pauvreté, pour à nouveau demander le retrait du projet de règlement. Cet évènement a d'ailleurs été passablement bien couvert par les médias. Le Règlement a finalement été adopté avec une mesure encore plus sévère concernant les séjours à l'extérieur du Québec, réduisant la période permise pour ne pas risquer de perdre son droit à des prestations à sept (7) jours consécutifs dans un même mois.

Finalement, le dernier budget du Québec faisait état d'un nouveau programme, Objectif emploi, qui devrait entrer en vigueur à compter de 2016-2017. Il sera un «passage obligé» pour les nouveaux demandeurs de prestations d'aide sociale. Il devrait par exemple apporter une aide à



la recherche d'emploi ou une formation d'appoint pour le prestataire. Le 27 avril, plusieurs groupes sociaux, dont le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, ont publié un communiqué pour dénoncer le caractère obligatoire de cette mesure et pour demander une rencontre avec le Ministre Hamad.

1.2.2 Collectif pour un Québec sans pauvreté

Comme à chaque année, la FAFMRQ a participé activement aux travaux et aux actions menés en 2014-2015 par le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Cette année a été particulièrement remplie, d'une part en raison de la conjoncture politique (en réaction notamment aux mesures d'austérité et aux coupures dans les programmes sociaux instaurées par le gouvernement du Québec), mais également parce qu'il s'agissait d'une année où différents projets entraient dans leur phase de réalisation.

D'abord, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, qui devrait arriver à échéance à la fin de l'année 2015, a entraîné une série d'actions afin de faire pression sur le gouvernement et obtenir des mesures véritablement efficaces pour améliorer les revenus des personnes les plus pauvres.

Un autre des dossiers qui a mobilisé le Collectif a été la préparation et le lancement de deux campagnes importantes. La première visait à lancer une campagne de sensibilisation sous la forme de cartes de Noël. Réalisées en collaboration avec la bédéiste Iris Boudreau, les cartes dénonçaient le scandale de la pauvreté au Québec ainsi que la politique d'austérité, absurdement mise de l'avant par le gouvernement. Le Collectif a par ailleurs envoyé sa série de cartes postales à tou(te)s les député(e)s de l'Assemblée nationale, comme il l'avait fait l'an dernier. En plus de viser à inscrire les enjeux de pauvreté dans l'espace public et médiatique, la campagne de Noël a également servi d'élan de départ de la grande campagne d'appui Pour une société juste. Cette campagne, vise à aller chercher l'appui du plus grand nombre de personnes à la vision du Collectif, sur une base permanente. La FAFMRQ était présente aux deux événements (à Québec et à Montréal) qui ont eu lieu pour lancer ces deux campagnes.

Un excellent outil sur la fiscalité a également vu le jour cette année. Cette trousse d'animation permet aux groupes et aux personnes qui les fréquentent de s'approprier des notions de base sur la fiscalité et la redistribution de la richesse. Finalement, la FAFMRQ a participé aux journées ENSEMBLE, Autrement! 2015 qui se sont tenues à Sherbrooke les 22 et 23 avril 2015. Pour l'occasion, l'atelier CLOUONS LE BEC AUX PRÉJUGÉS, conçu par les travailleuses de Halte la Ressource et co-animé avec la FAFMRQ, proposait aux participant(e)s

de créer une œuvre dénonçant les préjugés envers les familles monoparentales. ENSEMBLE, Autrement! a réuni plus de 230 personnes: citoyen(ne)s, des militant(e)s, travailleuses et travailleurs des milieux communautaire et syndical ainsi que des chercheur(e)s. Des représentant(e)s du Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie (RAME) étaient également présent(e)s à cet événement. Nous tenons à remercier Halte la Ressource pour leur contribution à cette activité ainsi que leur créativité.

1.2.3 Traitement des pensions alimentaires pour enfants

Depuis plusieurs années, la Fédération lutte pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans divers programmes gouvernementaux. En effet, bien que ces montants ne soient plus considérés un comme un revenu du parent gardien aux fins d'impôt depuis 1997, tant au provincial qu'au fédéral, ils continuent d'être calculés comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. La FAFMRQ a mené de nombreuses actions au fil des ans pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu du parent gardien: participation à des commissions parlementaires, représentations politiques, sorties médiatiques et actions collectives.

Peu d'activités ont été tenues en 2014-2015 dans le dossier des pensions alimentaires pour enfants. On se souviendra que, en 2012-2013, les principales actions dans ce dossier se sont faites autour du dépôt du projet de loi 195 – Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social, par la députée de Gouin, Françoise David. Le dépôt du projet de loi avait d'ailleurs été précédé par l'adoption d'une résolution unanime demandant que «le gouvernement agisse avec diligence et équité afin que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être traitées comme un revenu pour le parent créancier dans le calcul des prestations d'aide sociale, ainsi que d'admissibilité à l'aide juridique, à l'aide financière aux études et au soutien au logement». Le projet de loi est malheureusement mort au feuillet avant d'être débattu. En juillet 2014, la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques de Québec solidaire, Manon Massé, a interpellé le ministre des Finances, Carlos Leitão, dans le cadre de l'étude des crédits. Cette dernière a porté à l'attention du Ministre le fait que les pensions alimentaires pour enfants étaient considérées comme un revenu dans plusieurs programmes sociaux alors que la Loi de l'impôt n'inclut pas ces montants comme un revenu. M. Leitão avait alors répondu qu'il se pencherait sur cette question afin de s'assurer d'une plus grande équité entre les contribuables. Puis, le 18 mars 2015, la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques



a déposé le Projet de loi 399 - Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social à l'Assemblée nationale. Aucune action médiatique n'a cependant été tenue à cette occasion, mais des démarches devraient être entreprises à l'automne 2015 autour de ce dossier.

Aide financière aux études

À l'automne 2014, la FAFMRQ a été interpellée par Mirianne Lebel, une étudiante responsable de famille monoparentale dont les rentes de conjoint survivant et d'orphelin qu'elle touche, depuis le décès de son mari, sont déduites à 100% de l'aide financière aux études qu'elle reçoit, mettant ainsi en péril ses possibilités de réussir ses études. Or, la partie du Règlement sur l'aide financière aux études qui traite des rentes de conjoint survivant et d'orphelin est la même qui fait en sorte que les pensions alimentaires pour enfants sont déduites de l'aide financière, c'est-à-dire la catégorie «autres revenus». Dans un premier temps, en octobre 2014, en collaboration avec la députée Véronique Hivon, porte parole pour le Parti québécois en matière d'éducation, la directrice générale de la Fédération a accompagné Mme Lebel à Québec afin d'y rencontrer le ministre de l'Enseignement supérieur de l'époque, Yves Bolduc. Cette rencontre visait à démontrer dans quelle mesure ces dispositions du Règlement sur l'aide financière aux études lèsent un bon nombre de parents-étudiants et mettent en péril leurs possibilités réelles d'accessibilité aux études. Cette rencontre n'a malheureusement pas donné les résultats souhaités et Mme Lebel a finalement lancée une pétition (Modification du Règlement de l'aide financière aux études pour les parents-étudiants) qui a été mise sur le site de l'Assemblée nationale en avril 2015. La FAFMRQ a publié cette pétition (ainsi que les articles parus dans La Presse relatant l'histoire de Mirianne Lebel) sur son site Web et sa page Facebook et l'a fait circuler largement parmi ses membres et ses partenaires. La date limite pour signer la pétition est le 8 juin 2015. La Fédération assurera le suivi de cette action, notamment au moment de son dépôt officiel à l'Assemblée nationale.

1.2.4 Coalition pour l'accès à l'aide juridique

Rappelons que le gouvernement Marois avait, au printemps 2013, annoncé une hausse historique des seuils d'admissibilité à l'aide juridique qui sont en vigueur depuis janvier 2014. Cette hausse avait pour objectif de s'assurer qu'une personne travaillant à temps plein au salaire minimum puisse bénéficier d'une assistance juridique gratuite. La Coalition pour l'accès à l'aide juridique, dont c'était la principale revendication, avait salué avec enthousiasme cette hausse qui prenait effet à compter de juin 2015. Toutefois, en février 2015, le ministère de la Justice, a décidé, en raison du contexte budgétaire, de reporter la hausse au 1^{er} janvier 2016. Cette information a d'ailleurs été confirmée dans le

budget déposé en mars 2015. La Coalition a donc réagi en exprimant sa déception face à ce report. De plus, la Coalition a fait parvenir des commentaires à la ministre de la Justice dans le cadre du projet de règlement pour dénoncer ce report. En effet, pour la Coalition, ce report se fait au détriment des personnes pauvres, notamment des travailleurs à bas salaires pour lesquels un véritable accès au système de justice devra encore attendre. La Coalition compte par ailleurs s'assurer que la modification proposée, bien que déplorable, ne sera pas à nouveau reportée. La FAFMRQ, compte poursuivre sa participation au sein du comité de coordination de la Coalition et ainsi contrer des reculs, puisque les familles représentent une clientèle importante à l'aide juridique.

1.2.5 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

Née en 2000 à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec et suite à la «Marche du pain et des roses», la Marche mondiale des femmes est rapidement devenue un mouvement mondial incontournable. Ses valeurs et ses actions visent un changement social, politique et économique. Elles s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, de l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples, le respect et la reconnaissance de la diversité entre les femmes, la multiplicité des stratégies, la valorisation du leadership des femmes et la force des alliances entre les femmes et avec les autres mouvements sociaux progressistes. Tous les cinq ans, ce mouvement organise de multiples événements partout dans le monde afin de mettre de l'avant un projet de société féministe et dénoncer les nombreuses atteintes aux droits de ces dernières.

Au Québec, c'est la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) – regroupant des groupes nationaux, régionaux et locaux de femmes ou des comités femmes d'organisations mixtes (syndicales et communautaires) – qui a pour mission de coordonner le plan d'action international de la Marche mondiale des femmes.

Cette année a marqué le coup d'envoi des préparatifs de la Marche mondiale des femmes 2015. C'est lors de la 9^e Rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes, qui avait lieu au Brésil en août 2014, que les 1650 femmes déléguées, provenant de 50 pays, sont arrivées à déterminer le thème pour l'action de 2015: «Libérez nos corps et nos territoires». Ce thème tient à démontrer les liens étroits entre l'accaparement de la nature, l'appropriation des revenus et des droits des travailleuses, le contrôle du corps et de la vie des femmes et l'augmentation de la militarisation, de la criminalisation des luttes et de la violence envers les femmes. Depuis, chaque coordination nationale de la Marche a défini les enjeux à mettre de l'avant en rapport avec cette



thématique et réfléchir à des actions mettant en valeur les différentes formes de résistance, de dénonciation et les alternatives que les femmes développent à travers le monde.

Après 15 années d'existence, la MMF fait le pari de mettre de l'avant la construction d'un large mouvement de femmes capable de modifier le rapport de forces dans la société pour mettre fin aux systèmes qui génèrent la pauvreté et la violence contre les femmes. À la différence des actions précédentes, qui se terminaient par une action mondiale centralisée dans un pays donné, les mobilisations de 2015 incluront des caravanes, des actions et des rencontres régionales qui se tiendront entre le 8 mars et le 17 octobre. De septembre à octobre 2015 se succéderont une cascade d'actions décentralisées dans toutes les régions du Québec. Chaque région décidera de ses actions, selon sa réalité territoriale et le lien fait avec le thème. Pour une région cela pourra prendre la forme d'une occupation, pour une autre une marche régionale, etc. Les quatre porte-paroles élues de la Marche se déplaceront de région en région pour couvrir les différents événements. Le tout culminera par un grand rassemblement final le 17 octobre 2015, à Trois-Rivières.

Cette année la FAFMRQ s'est particulièrement impliquée au niveau du comité communication de la MMF, à raison de quatorze rencontres de travail de juin 2014 à juin 2015. En a résulté la mise en ligne du tout nouveau site de la CQMMF ainsi que l'élaboration d'un plan de communication. De plus, comme membre de la CQMMF, nous avons participé aux trois rencontres nationales de deux journées chacune (deux à Montréal et une à Québec).

Aussi, en plus de participer à l'organisation et la manifestation du 8 mars dernier, nous étions présentes au «24 heures de solidarité féministe», le 24 avril dernier à Montréal, en hommage aux plus de 1000 femmes du Bangladesh mortes lors de l'écroulement de l'usine où elles travaillaient et à la commémoration des 25 ans de la tuerie de Polytechnique. Tous ces événements s'inscrivaient dans le plan d'action de la MMF 2015. Il n'y a pas de doute, en 2015, nous marcherons!

1.3 Politique familiale

1.3.1 Encadrement juridique des unions de fait: réforme du droit de la famille

Ce dossier a été moins actif cette année puisque le jugement rendu par la Cour suprême en janvier 2013, dans la cause désormais connue sous le nom de «Lola c. Éric», a mis fin à l'intervention juridique de la FAFMRQ. Toutefois, nous attendons toujours le rapport final du

Comité consultatif sur le droit de la famille qui devrait sortir d'ici à l'été 2015. Rappelons que ce comité avait, en octobre 2013, déposé son rapport préliminaire qui concluait à l'existence d'un décalage significatif entre le modèle familial reconnu au Code civil du Québec, dont la porte d'entrée est le mariage, et les différentes formes d'unions et de familles qui constituent le Québec d'aujourd'hui. Nous avons alors accueilli avec enthousiasme les conclusions du rapport du comité. De plus, le Conseil du statut de la femme (CSF) a publié, en juin 2014, un Avis en faveur d'une meilleure protection pour les conjoints de fait en cas de rupture. Nous en avons profité pour réagir et appuyer publiquement les recommandations du Conseil. Nous suivrons donc de près les conclusions et recommandations du Comité consultatif.

1.3.2 Comité consultatif Famille

Rappelons qu'en juin 2013, la ministre de la Famille de l'époque avait mis sur pied un Comité consultatif Famille. Ce lieu de concertation d'acteurs concernés par la politique familiale avait comme mandat de veiller à conseiller la Ministre sur diverses questions relatives à la famille. Un Forum sur la famille a été tenu en novembre 2013 et la FAFMRQ y avait participé ainsi qu'aux rencontres du Comité. La nouvelle ministre de la Famille, élue en avril 2014, a décidé de reconduire le mandat de ce comité. Une rencontre s'est tenue le 30 janvier 2015. La Ministre a souligné qu'elle n'avait pas l'intention de tenir un nouveau Forum sur la famille, mais plutôt de reprendre les thèmes déjà abordés et prioriser certains dossiers qui touchent la majorité des membres. Une prochaine rencontre est prévue le 5 juin 2015.

1.3.3 Coalition sur la conciliation famille-travail-études

La FAFMRQ a pris part à la naissance, en 2013, d'une Coalition sur la famille-travail-études qui a convenu d'adopter une plateforme politique présentant ses valeurs et ses orientations afin d'encadrer son travail, de faciliter le développement de ses prochaines actions et susciter une très large adhésion. Composée des comités de condition féminine des syndicats ainsi que de plusieurs représentantes de groupes de femmes, la Coalition souhaite remettre à l'ordre du jour cet enjeu qui est largement absent des débats publics et des orientations politiques. La Coalition a, en novembre 2014, publié une déclaration qui présente sa vision de la société québécoise de même qu'une réponse au projet défendu par le gouvernement en regard des coupes et des perturbations dans les services sociaux offerts à la population. Cette déclaration, dont la FAFMRQ est signataire, a été envoyé au Premier ministre ainsi qu'à la ministre de la Famille. Elle fut également publiée dans l'édition de novembre 2014 du Bulletin de liaison de la FAFMRQ et envoyée dans les médias. La Coalition s'est réuni à quatre (4) reprises et une prochaine rencontre



est prévue à la fin juin afin de finaliser sa plateforme. Au cours de la prochaine année, la Coalition devra procéder à l'adoption de la plateforme par les organisations membres afin de faire connaître ses orientations et ses arguments auprès du gouvernement et de la population.

1.3.4 Cadre de référence sur la conciliation famille-travail pour les organismes communautaires (Au bas de l'échelle)

À l'été 2014, la FAFMRQ a été approchée par l'organisme Au bas de l'échelle pour siéger à un comité conseil dans le cadre de son projet «Élaboration d'un cadre de référence favorisant la conciliation travail-famille destiné aux organismes communautaires», financé par le ministère de la Famille. Faisaient également partie du comité conseil : L'R des centres de femmes, le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ), le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) et le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM). Dans un premier temps, le comité a été invité à se pencher sur les questions d'un sondage qui serait envoyé à des organismes communautaires afin, notamment, de mieux connaître leurs pratiques actuelles et leurs besoins en matière de conciliation travail-famille. Puis, au cours de l'automne, 465 personnes (travailleuses/travailleurs, coordonnatrices/coordonnateurs, directrices/directeurs et membres du conseil d'administration) ont répondu à un sondage en ligne. Cette démarche a permis de faire les premiers pas dans l'identification des besoins, mais Au bas de l'échelle et les membres du comité aviseur ont toutefois jugé utile de tenir une journée de réflexion. Les prochaines étapes ont donc consisté à déterminer le contenu de cette journée qui s'est tenue à Montréal le 2 décembre 2014. Près de 60 personnes, provenant de 38 organismes différents (dont 10 regroupements) ont participé à cette journée dont l'objectif était notamment d'identifier les mesures de conciliation travail-famille à inclure dans un éventuel cadre de référence. Les membres du comité conseil ont ensuite été invités à commenter le contenu du cadre de référence au fur et à mesure de l'avancement des travaux de rédaction. Les prochaines étapes du projet consisteront à diffuser le document largement, tant en version imprimée que sur support électronique, via les sites Internet des groupes et les médias sociaux. L'outil final devrait notamment être présenté aux membres de la FAFMRQ dans le cadre de la Rencontre nationale précédant l'assemblée générale de juin 2015.

1.3.5 Dossier ressources de Supervision des droits d'accès (RSDA)

Rappelons que, l'an dernier, nous avons fait plusieurs représentations et travaillé en concertation avec le Regroupement des ressources de supervision des droits d'accès, la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

auprès des trois ministères concernés (Famille, Santé et Services sociaux et Justice) afin qu'ils trouvent des solutions à long terme. Lors d'une rencontre tenue le 19 février 2014, entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille, le ministère de la Justice et les regroupements concernés par les services de supervision des droits d'accès le MSSS a finalement confirmé qu'il est le premier responsable du dossier. De plus, il a été convenu que les ressources dédiées en SDA soient transférées du MFA vers le MSSS, ce qui fut fait le 1^{er} avril 2015. En effet, la nature des interventions réalisées dans le cadre des SDA s'apparente à des interventions psychosociales telles que dispensées dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Suite au changement de gouvernement, en avril 2014, les regroupements concernés dont la FAFMRQ, ont fait une demande de rencontre à la nouvelle ministre déléguée aux Services sociaux, Mme Charlebois, afin de connaître ses intentions et son plan d'action. La rencontre s'est tenue le 5 mars 2015, à Québec. Lors de cette rencontre, la Ministre n'a pris aucun engagement concret quant au financement et au déploiement des services dans toutes les régions du Québec. En effet, plusieurs régions ne sont toujours pas desservies. Des travaux ont été menés au MSSS par le Comité interministériel sur les RSDA et le RQSDA, notamment sur la révision du Guide des normes. Nous avons, ainsi que nos partenaires communautaires, été consultés sur le document de travail. Bien qu'ayant progressé dans la formulation plus claire de certains éléments, le Guide proposé reste un outil qui ne règlera en rien la difficulté d'avoir des services uniformes à travers la province. On constate également, tout au long de ce document, que les ressources SDA sont laissées à elles-mêmes et que tout repose sur leurs épaules et ce, sans ressources financières additionnelles pour remplir leur mandat. Ce dossier traîne depuis des années et ont fait face à une absence de volonté gouvernementale à prendre au sérieux la portée des interventions que font ces ressources auprès des familles. Il est temps de mettre en place les conditions pour que les meilleures pratiques en supervision de droits d'accès deviennent la norme. Un grand coup de barre s'impose pour le financement d'un réseau cohérent de ressources, en quantité et en qualité suffisante! Nous comptons, au cours de la prochaine année, suivre de près le développement de ce dossier afin d'informer régulièrement nos membres.



AXE 2. MOBILISATION ET SOUTIEN AUX MEMBRES

Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ

2.1 Reconnaissance et financement

2.1.1 Reconnaissance et financement des organismes communautaires Famille

Grande déception du côté du financement cette année, puisque le rehaussement de cinq millions de dollars annoncé par le gouvernement de madame Marois pour soutenir les groupes Famille, ne s'est pas concrétisé. Le gouvernement Libéral en a fait l'annonce dans son dernier budget, ou plutôt la non-annonce, puisque qu'aucun financement supplémentaire n'est accordé aux 280 organismes communautaires Famille. Pendant ce temps, le gouvernement annonçait 22M \$ à la Fondation du Dr Julien pour l'implantation de nouveaux centres de pédiatrie sociale via le ministère de la Famille ! Beaucoup de questions en perspective à poser à la nouvelle ministre de la Famille. La Fédération n'a d'ailleurs pas manqué de le souligner dans son communiqué publié à l'occasion du dépôt du budget 2015-2016. Le sous-financement historique des groupes Famille compromet de plus en plus la réalisation d'activités au sein des associations et il nous faudra collectivement nous mobiliser pour obtenir «notre juste part».

2.1.2 La Table des partenaires des OCF

Rappelons que lors de son arrivée au ministère de la Famille, en septembre 2012, la ministre de l'époque, Mme Nicole Léger, avait relancé la Table des partenaires des OCF dont le mandat est de s'assurer d'une communication continue sur les besoins de soutien financier des OCF et de proposer des moyens d'accroître la reconnaissance de l'action communautaire autonome famille. Cette table est composée de la COFAQ, de la FQOCF de la FAFMRQ et de l'Association des haltes-garderies communautaires. Du côté gouvernemental, c'est la Direction des politiques familiales et la Direction des opérations qui sont représentées. La nouvelle ministre de la Famille, Mme Francine Charbonneau a confirmé en avril 2014, le mandat et la suite des travaux de la Table. Nous avons tenu trois (3) rencontres (juin, décembre et avril). Plusieurs sujets ont été abordés, notamment le formulaire et le renouvellement du protocole pour le financement triennal 2015-2018. En effet, comme le protocole venait à échéance le 31 mars 2015, les OCF devaient faire une nouvelle demande. Nous avons été consultés sur les documents. Nous avons profité de l'occasion pour outiller nos membres afin de poser un geste collectif en demandant à la Ministre une augmentation de leur financement. Nous avons aussi abordé la question de la reconnaissance de nouveaux OCF. En effet, un moratoire sur la reconnaissance d'OCF supplémentaires était en vigueur depuis plusieurs années. Nous travaillons de concert avec le Ministère

sur l'élaboration d'un formulaire ainsi que sur une grille d'analyse. Nous serons associés au processus de traitement des demandes afin de s'assurer que le cadre de référence des OCF soit respecté. Les demandes devraient se faire sur une entrée en continu. De plus, nous avons fait le suivi du programme de financement des haltes-garderies communautaires puisque plusieurs de nos membres offrent cette activité. Le suivi du comité interministériel de l'action communautaire, où siège un représentant du MFA, a aussi fait l'objet de nos discussions. Par ailleurs, le MFA a publié une infolettre auprès des OCF, en juin 2014. Il prévoit en publier deux fois par année.

2.2 Rencontre nationale et AGA

Une 40^e rencontre mobilisée!

C'est sous ce thème que les membres de la Fédération étaient convié(e)s, les 7 et 8 juin 2014, à la Rencontre nationale et à l'Assemblée générale annuelle de la FAFMRQ à Drummondville. Encore une fois, nous avons opté pour un programme double avec une première journée consacrée à notre rencontre nationale, suivi de la 40^e assemblée générale annuelle le lendemain. Parmi les 34 membres délégué(e)s présent(e)s, on retrouvait 20 travailleuses et travailleurs et 14 bénévoles provenant de 16 associations.

La FLAC et les OCF

C'est à Maude Bouchard, auteure du «Rapport de recherche-action: Le financement des programmes de la fondation Lucie et André Chagnon dans notre milieu: menace ou opportunités ?», à qui nous avons confié la tâche d'entamer cette première journée de rencontre. Cette recherche terrain a été menée dans la région de Montréal, à la demande de la Table de concertation de Pointe-Saint-Charles, sur les impacts de la présence de la Fondation Chagnon dans les milieux financés. La recherche permet de relever certains enjeux liés à l'arrivée de la Fondation dans une communauté, principalement en ce qui a trait à l'autonomie des groupes communautaires et aux stratégies d'intervention. De plus, elle permet de voir les nuances entre les diverses communautés qui ont des expériences en cours ou passées qui peuvent diverger. Dans certains milieux, les expériences sont positives alors que dans d'autres, elles se sont avérées négatives. Finalement, on y trouve quelques suggestions à l'intention des groupes pour les aider à préserver leur autonomie dans un contexte de partenariat avec la Fondation. Le sujet a permis de beaux échanges sur les différentes expériences vécues et ce, dans le plus



grand respect. Cette présentation était suivie d'une discussion sur le financement des groupes Famille. Comment réussir à rester fidèle à sa mission quand des fondations comme la FLAC exercent de fortes pressions sur le terrain? Comment, dans un contexte de restriction budgétaire, autant du côté gouvernemental que de celui des autres grands bailleurs de fonds, obtenir un rehaussement du financement et le développement de nouveaux groupes Famille mono/recompo? Comment réussir à faire ressortir la spécificité des groupes Famille mono/recompo quand nos associations sont noyées parmi l'ensemble des OCF? Beaucoup de questions et peu de réponses, mais une grande réflexion collective quant au mode de financement des groupes et quant à leur avenir. Une discussion qui alimentera certainement nos discussions pour les années à venir. Pour terminer, les groupes ont été invités à signer la déclaration «NON aux PPP sociaux» dont nous sommes membre.

Ensemble, rétablissons nos droits

Ensuite, nous avons poursuivi nos travaux avec une formation collective et interactive: Ensemble, rétablissons nos droits. Cette formation fait suite à la publication en juin 2013 du Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada de la Ligue des droits et libertés (LDL). Il est le fruit d'une démarche collective de trois ans à laquelle plus de 30 organisations, dont la FAFMRQ, ont participé activement. Il conclut que le mode actuel d'organisation économique, sociale et politique est incompatible avec la réalisation des droits. Il identifie plus particulièrement trois tendances qui posent problème: 1) le tout à la croissance, au détriment de toute autre dimension de la vie humaine; 2) la marchandisation croissante de la société; 3) les atteintes aux droits indispensables à la démocratie. Cette conclusion n'est pas anodine. Elle fait surgir une question: après tant de luttes quotidiennes pour mettre en œuvre nos droits, comment peut-on continuer à revendiquer ceux-ci si nous ne remettons pas en question le contexte national et mondial qui rend leur application de plus en plus difficile? C'est donc pour permettre une plus grande appropriation des conclusions du Rapport par les membres et permanent(e)s des organisations et favoriser une réflexion et des échanges sur les perspectives ouvertes par le rapport, que nous avons tenu cette activité. Bien que le sujet n'était pas facile, les membres ont trouvé essentiel de remettre les droits humains au cœur de leur travail quotidien et de poser un regard sur leurs pratiques, sur les luttes et les alternatives à mettre de l'avant.

Assemblée générale 2014: GO FAF GO!

Le lendemain, les membres étaient convié(e)s à la 40^e Assemblée générale annuelle de la FAFMRQ sous la présidence de la toujours très efficace Nicole Lacelle. Après les formalités d'usage, les membres ont mis leur créativité au service de la présentation d'une partie du

rapport d'activité 2013-2014. Les consignes étaient claires : revisiter plusieurs dossiers choisis «À la manière de...». Nul doute, le talent des participant(e)s était au rendez-vous! Les six équipes nous ont donc présenté: la Marche mondiale des femmes, à la manière des « Jeux olympiques de Sotchi »; les coupures à l'aide sociale, à la manière de «Louis Cyr»; la campagne électorale provinciale, à la manière du «Débat des chefs»; la reconnaissance et le financement des OCF, à la manière d'un «Spectacle de magie»; le colloque de la FAFMRQ, à la manière des «Séries éliminatoires de hockey – GO FAF GO»; et les PPP sociaux, à la manière de la «Commission Charbonneau». Vous dire combien les sketches ont été une source de fous rires ne rendrait pas hommage à la créativité déployée. Après ces incroyables prestations, nous sommes passées à des choses plus sérieuses avec les modifications aux règlements généraux. Dans l'ensemble, les membres ont adopté les changements proposés par le conseil d'administration. La présidence du conseil de la Fédération ne sera donc plus obligatoirement assumée par une personne vivant au sein d'une famille monoparentale ou recomposée. De plus, le choix de la présidence ne se fera plus par l'assemblée des membres, mais par les membres élu(e)s sur le conseil. Par contre, bien que les délégué(e)s aient accepté que les membres associés aient désormais un droit de vote et la possibilité de siéger au sein du conseil d'administration (un siège pour une association ayant le statut de membre associé), ils ont toutefois réitéré le fait que le choix de la présidence du conseil se fasse uniquement parmi les membres élu(e)s ayant le statut de membre actif. Ces changements deviendront effectifs pour la prochaine année.

Plan d'action triennal 2014-2017

Après la présentation et l'adoption des états financiers et la nomination d'un vérificateur, une proposition de Plan d'action triennal 2014- 2017 a été présentée aux membres. Ce plan s'articulera autour de cinq axes de travail: 1) la défense des droits; 2) la mobilisation et le soutien aux membres; 3) la recherche participative et les partenariats; 4) la visibilité et la promotion et 5) les PPP sociaux.

Parmi les nouvelles actions: participation active aux travaux de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études-formation; travail exploratoire sur la révision des barèmes de fixation des pensions alimentaires; travail sur la problématique du logement avec les différents partenaires concernés; documenter les enjeux fiscaux des familles recomposées ; élaborer différents outils de formations sur la séparation parentale et la coparentalité pour nos groupes membres; organisation de rencontres régionales et, bien sûr, l'organisation et la tenue de notre colloque national en novembre.



Un nouveau conseil d'administration

Le tout s'est poursuivi avec les élections au conseil d'administration. Cette année, cinq (5) postes étaient à combler. C'est donc: Andrée Normandeau (présidente), Nancy Desnoyers (vice-présidente), Marie-Pier Riendeau (secrétaire), Isabelle Sigouin (trésorière), Isabelle Couture (conseillère), Carole Girouard (administratrice), Danielle Martin (administratrice), Sylvie Houle (administratrice) et Michelle Laliberté (administratrice) qui ont veillé cette année à la bonne marche des affaires de la FAFMRQ. Nous avons aussi souligné le départ de deux membres arrivées à la fin de leur deuxième mandat par de chaleureux remerciements ainsi que par la remise de la traditionnelle plaque souvenir: Michelle Pelletier (Petite maison de la Miséricorde) et Nancy Desormeaux (Parent unique des Laurentides). Nous avons également rappelé le départ d'Alexandre Villeneuve (Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval) et Manon Bourque (Sources Vives), qui avaient démissionné plus tôt dans l'année.

2.3 Projet sur les TIC

Ce projet en partenariat avec le Service aux collectivités de l'UQÀM, le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes et Relais-femmes s'est finalisé cette année. Après la phase de formation qui a permis de donner six formations de 11 heures chacune à autant de groupes à travers le Québec, nous en étions rendues cette année à la phase d'expérimentation via des séminaires multimédias et interactifs (webinaires) et au forum final. Ce sont donc quatre webinaires animés par la coordonnatrice du projet, la professeure associée et les différentes personnes-ressources en lien avec la thématique qui ont eu lieu en novembre et décembre 2014. Ces discussions publiques en ligne ont permis de synthétiser les acquis des trois phases précédentes en plus de permettre aux participant(e)s de débattre sur les thèmes choisis: «Pour le droit à l'accès au Web», «Quand intervenir sur le Web nous tique», «Comment se donner un code d'éthique», «La concertation: comment utiliser le Web pour participer au développement de nos communautés?» et «Une action pour contrer la cyberviolence est-elle nécessaire?». Un dernier séminaire multimédia ayant pour thème «PraTIC communautaires des groupes de femmes et familles du Québec» a également été tenu avec pour objectif de faire un bilan en ligne du projet avec les personnes ayant participé au projet depuis le début. De plus, pour consolider le rôle des agentes multiplicatrices, un «Guide en matière des praTIC» a été élaboré. Nous faisons un bilan extrêmement positif de ce projet qui aura permis aux groupes de la FAFMRQ de se familiariser avec les enjeux que soulèvent les technologies de l'information et de communication et d'intégrer ces nouvelles pratiques à leurs interventions.

En tant que partenaire du projet, nous avons participé aux six réunions du comité d'encadrement et participé à l'élaboration du rapport final.

Nous tenons à remercier Sylvie Jochems professeure en travail social à l'UQÀM, Lyne Kurtzman du Service aux collectivités de l'UQÀM, Blanche Paradis du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes, Nicole Caron de Relais-femmes, Katherine Macnaughton-Osler coordonnatrice du projet et Rachel Dupuis avec qui ce fut un grand plaisir de travailler.

2.4 Vie associative (liaison et soutien aux membres)

Que ce soit, de façon formelle ou informelle, le soutien aux membres représente, au sein de la Fédération, une préoccupation majeure. Les besoins exprimés sont divers et touchent différents aspects de l'existence d'un groupe. Que l'on parle de l'accueil de nouveaux groupes ou de nouvelles personnes au sein d'une association, du partage d'outils concernant la vie démocratique, le financement, les statuts et règlements ou encore du soutien à la résolution de conflits, il y a toujours quelqu'une à la Fédération pour informer, soutenir et accompagner les membres dans leur quotidien associatif.

Cette année a particulièrement été marquée par les changements de coordonnatrices et coordonnateurs au sein de groupes, avec quelquefois des difficultés à trouver une relève. Nous avons d'ailleurs soulevé cet enjeu/défi de relève lors d'une rencontre nationale: il semblerait que nous soyons rendues là. Ces changements de direction apportent toujours un grand nombre de questions pour les conseils d'administration qui doivent trouver «la perle rare», mais aussi pour la personne qui arrive en poste. Chaque fois, nous essayons d'informer, de former et de mettre en lien les personnes et les groupes afin que la transition se fasse le mieux possible. Nous étions également aux premières loges pour constater le climat d'inquiétude que le contexte d'austérité actuel vous a fait vivre. Beaucoup, beaucoup d'échanges téléphoniques et courriels en lien avec de possibles rumeurs de coupures, fermetures, fusions dans les différents territoires. Ces nombreux échanges nous ont permis de mieux saisir les nouveaux enjeux qui se jouent sur certains territoires, par exemple avec l'arrivée des cliniques de pédiatrie sociale, mais également de voir les dynamiques de compétition qui règnent parfois entre les divers acteurs sur le terrain. De plus, plusieurs groupes nous ont aussi fait part des impacts financiers vécus par leur groupe avec la disparition de certaines structures régionales (les CRÉ) et le désengagement de certains bailleurs de fonds (Centraide, CLSC). Plusieurs ont d'ailleurs dû mettre temporairement ou définitivement du personnel au chômage. Ce constat est évidemment en



lien avec le besoin urgent de consolider financièrement plusieurs de nos associations et c'est dans ce sens que nous continuerons le travail de mobilisation avec nos membres. Nous tenons d'ailleurs à souligner que cette réalité a amené davantage de groupes à se mobiliser et à s'impliquer dans différents lieux de concertation et nous nous en réjouissons.

Formations régionales

Notre implication dans de nombreuses mobilisations contre l'austérité et la préparation de notre colloque ne nous ont malheureusement pas laissé le temps suffisant pour développer les formations prévues. En effet, le comité de travail n'a pu se réunir faute de «joueuses» disponibles. Un nouvel échéancier est donc à prévoir pour d'une part, réviser la formation «Les étapes de la rupture» et, d'autre part, élaborer une nouvelle formation sur la coparentalité. Les rencontres régionales qui étaient prévues pour dispenser ces formations seront également à reprogrammer pour la prochaine année. Toutefois, il ne fait aucun doute que le besoin de se rencontrer davantage se fait sentir et nous en tiendrons compte dans notre plan d'action annuel.

Mais ce vent d'austérité ne nous a pas empêché de

venir vous rencontrer quand l'occasion se présentait. C'est ainsi qu'en décembre dernier nous avons donné la formation «10 milliards de solutions fiscales» aux participantes de la Petite Maison de la Miséricorde et, en mars 2015, tenu un atelier sur les actions de la Marche mondiale des femmes 2015 toujours à la Petite Maison. De plus, en avril 2015, nous avons participé au 20^e anniversaire de l'organisme REPÈRE et animé un atelier ayant pour titre «Mieux comprendre les différentes étapes de la rupture» à l'organisme Parents uniques des Laurentides en mai 2015.

Assurance collective pour les organismes communautaires
Toujours avec le souci d'améliorer les conditions de travail au sein des associations, nous avons participé à quatre (4) rencontres du comité consultatif pour la mise en place d'une assurance collective pour les organismes communautaires et pour l'élaboration des différents outils nécessaires pour ce faire. En a suivi une tournée d'information organisée par la Table nationale des corporations de développement communautaire dans les différentes régions du Québec. Un bilan sera fait dans la présente année pour savoir si cette assurance collective verra le jour.





AXE 3. RECHERCHE PARTICIPATIVE ET PARTENARIAT

Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, d'enrichir nos revendications et de permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres.

3.1 Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) – Séparation parentale, recomposition familiale: parents et enfants à soutenir

Cette alliance de recherche, acceptée pour une durée de cinq (5) ans en mars 2011 par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC), s'inscrit parfaitement dans la poursuite de notre mission. En effet, à titre de codirectrice communautaire, nous occupons une position des plus stratégiques pour alimenter les savoirs théoriques de notre expérience et notre vécu terrain. Pour nous, le développement de la recherche sur la famille est primordial et la collaboration étroite avec des chercheur(e)s de diverses disciplines nous apparaît essentielle pour approfondir notre connaissance des diverses réalités familiales et des rapports entre générations. Les activités proposées par ce partenariat ont permis notamment à nos membres de saisir davantage les défis qui se présentent aux familles en transition, de disposer de nouveaux outils adaptés aux réalités de ces familles et de mieux cerner les actions dans les milieux de vie en faveur des familles monoparentales et recomposées.

Après quatre (4) ans, les membres de cette alliance se sont mobilisés, non seulement pour mieux comprendre l'expérience et les besoins des familles séparées et recomposées, mais aussi pour développer des mécanismes efficaces de circulation et d'appropriation des connaissances afin qu'elles soient accessibles aux chercheur(e)s, aux partenaires et aux familles. De ce fait, au cours des derniers mois, l'ARUC a proposé de nombreuses activités à ses membres ainsi qu'à la collectivité: journées de perfectionnement clinique, tables rondes et financement de petits projets de recherche, etc.

Notre alliance a tenu sa 4^e assemblée générale le 26 septembre 2014. Le comité d'orientation (dont la FAFMRQ fait partie) assure la bonne marche de l'ARUC. Cette année, il s'est réuni à deux reprises, soit en décembre 2014 et en mars 2015. Ces rencontres ont notamment permis de répartir le budget, de financer plusieurs projets et bourses doctorales et post doctorales à des étudiant(e)s intéressé(e)s par la problématique. Impliquée plus spécifiquement dans l'Axe 3, qui vise à expliquer les trajectoires adaptatives et des projets de diffusion et de transfert de connaissances, la FAFMRQ a participé à une rencontre au cours de la dernière année pour faire le suivi et finaliser le projet sur la carte

de services qui va donner lieu à deux productions: soit un inventaire des ressources spécialisées pour les familles séparées et recomposées et un document d'analyse faisant ressortir les constats qui se dégagent de l'exercice. Ce projet va être présenté lors du colloque bilan de l'ARUC en octobre 2015.

Nous avons aussi participé au projet d'élaboration d'un programme d'intervention préventive d'éducation en ligne pour les couples de familles recomposées présenté par Claudine Parent, chercheuse à l'Université Laval. En effet, depuis deux ans, deux recensions des écrits ont été réalisées. La première visait à identifier ce qui fait problème afin d'être en mesure de cibler les actions à poser. La seconde recension visait à synthétiser la théorie, la recherche et la pratique portant sur la résolution efficace des problèmes conjugaux dans ces familles. Au total, 27 programmes d'éducation ont été examinés. Ces étapes ont été financées dans le cadre de l'ARUC. Une demande de subvention a été récemment déposée au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour implanter et évaluer le processus de ce programme novateur. La FAFMRQ a appuyé la demande et compte s'impliquer dans les prochaines étapes du projet.

De plus, la directrice générale de la FAFMRQ co-dirige, avec Marie-Christine St-Jacques, Annick St-Amand et Caroline Robitaille de l'ARUC, la production d'un ouvrage collectif et a participé à plusieurs rencontres pour faire l'évaluation des chapitres. Rappelons que ce livre permettra de laisser une trace tangible des travaux et de faire le point sur les connaissances qui ont émergé des recherches, mais aussi des discussions. Le lancement du livre est prévu en février 2016, soit à la fin de l'ARUC.

L'ARUC organise un colloque bilan sur le thème des enjeux contemporains liés aux transitions familiales, les 15-16-17 octobre 2015, à l'Université Laval, à Québec. Ce colloque vise à mettre en valeur les travaux des chercheurs ainsi que des produits de ce partenariat. Par ailleurs, comme ce partenariat prend fin au printemps 2016, une lettre d'intention a été présentée et transmise au CRSH. Ce projet consiste à développer une étude longitudinale d'envergure spécialisée permettant de combler les limites des bases de données existantes. La FAFMRQ a accepté de poursuivre sa participation dans ce nouveau projet et nous devrions recevoir une réponse avant l'été.



3.2 Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et les protections sociales (GIREPS)

Depuis 2011, la FAFMRQ participe aux travaux du Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS). L'objectif de ce groupe de recherche est de produire et de diffuser des savoirs, issus tant de la recherche universitaire que des pratiques de terrain, qui pourront contribuer à mieux connaître et mieux comprendre l'évolution et l'état actuel du phénomène de la pauvreté en emploi. En 2014-2015, le GIREPS a tenu moins d'activités que lors des années précédentes. D'abord, le 22 août 2014, dans le cadre du Forum Social des Peuples, le GIREPS a tenu un atelier participatif qui posait la question suivante: «Quelles politiques publiques contre la pauvreté et la précarité au travail?» La FAFMRQ a diffusé cette information à ses membres et à ses partenaires, mais n'a pas participé à cet atelier. Quelques midis conférences ont également été tenus et un article a été publié, en décembre 2010, dans les cahiers du GIREPS par Annabelle Seery concernant les défis temporels de la conciliation famille-travail pour les travailleuses pauvres, dans lequel la FAFMRQ est citée à plusieurs reprises.

3.3 Partenariat Famille Regards croisés sur les familles contemporaines: enjeux sociaux et juridiques

Ce nouveau partenariat de recherche est venu remplacer le Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles sur lequel la FAFMRQ siégeait depuis 2000. En mai 2013, Hélène Belleau, professeure au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de recherche scientifique (INRS) et responsable scientifique de l'équipe a sollicité la participation de la FAFMRQ dans le cadre d'une nouvelle demande au Fonds québécois de recherche Société et culture. La demande a été acceptée pour la période 2014-2018 pour la programmation intitulée Regards croisés sur les familles contemporaines: enjeux sociaux et juridiques. Le partenariat s'articule autour de trois axes: 1) Pluralité normative entourant les liens conjugaux; 2) Pluralité normative entourant les liens de filiation et 3) Les politiques sociales face aux réalités familiales. En plus de siéger au conseil des partenaires, la FAFMRQ siège sur deux comités d'axe. Les comités d'axe ont pour mandat d'élaborer annuellement une programmation d'activités de recherche, de diffusion et de transfert liée aux travaux de l'axe. Ils sont tripartites, réunissant des chercheurs, des représentants des partenaires communautaires et des représentants des partenaires gouvernementaux. En cours d'année, plusieurs rencontres ont eu lieu, ainsi

que des conférences midi et des séminaires. Un projet d'Observatoire des réalités familiales du Québec (ORFQ) a également été élaboré et la FAFMRQ siège au comité de direction. Il s'agit d'une plateforme Internet qui se veut un outil de transfert pour la recherche sur la famille et un outil de spatialisation pour les recherches s'intéressant aux données régionales du Québec. Le lancement officiel de l'Observatoire aura lieu le 10 juin 2015. Un projet de Bulletin du partenariat, pour lequel la FAFMRQ a fourni un article présentant le bilan des 40 années d'existence de la Fédération, est également en cours.

Pluralité normative entourant les liens conjugaux (Axe 1)

La FAFMRQ siège sur cet axe de recherche qui se concentre sur les enjeux sociaux entourant les transformations et la multiplication des formes de la conjugalité. Au cœur de ces questions se trouvent les négociations conjugales autour d'enjeux aussi divers que le choix de l'union, les liens économiques entre conjoints, la conciliation famille-travail-études, la rupture et ses conséquences sur les membres de la famille. Quelles sont les contraintes qui limitent ces négociations et les possibilités réelles de faire des choix et pour quels individus et quelles familles? Trois rencontres ont eu lieu en cours d'année (en décembre 2014, en février et en mars 2015). Un colloque se tiendra le 10 juin 2015 sous le titre «Union de fait et mariage: contextes et effets pluriels». L'événement présentera une série de conférences sur différents aspects de la conjugalité.

Les politiques sociales face aux réalités familiales (Axe 3)

La FAFMRQ siège également à ce comité d'axe de recherche qui se concentre sur les enjeux, pour l'État des transformations des configurations familiales. Les reconfigurations familiales interpellent directement l'État dans son rôle de régulateur, mais aussi d'assistance et de protection sociale. Comment se fait aujourd'hui le partage des responsabilités entre l'État, le marché, la communauté et la famille et quelles en sont les implications? Le comité s'est réuni à 4 reprises (novembre, décembre, février, mai). Les membres ont identifié le thème de la problématique de l'emploi féminin et la conciliation famille-travail-études. Le 17 juin prochain, les membres tiendront une journée de réflexion sur ce thème en vue d'un colloque plus large au cours de la prochaine année.



AXE 4. VISIBILITÉ ET PROMOTION

Faire en sorte que plus de gens connaissent la Fédération et ses associations.

4.1 Colloque de la FAFMRQ 2014

Les 6 et 7 novembre 2014, la FAFMRQ a tenu un colloque pour souligner son 40^e anniversaire sous le thème «Familles monoparentales et recomposées: des victoires et des actions à poursuivre». L'événement avait lieu à Montréal, à l'hôtel Universel. Réunissant plus de 125 personnes de provenances diverses, ce colloque visait à faire le bilan et le point sur les événements, les politiques sociales, les lois et les mesures qui ont eu un impact sur la vie des familles au Québec, et plus précisément sur les familles monoparentales et recomposées depuis les 40 dernières années. Il a permis de porter un regard sur notre avenir et nos perspectives d'actions, de réfléchir à la manière dont ces changements sont vécus par les parents, les enfants et la communauté qui les soutient et, d'autre part, d'identifier les enjeux et les défis auxquels ils sont confrontés. Aux dires des personnes présentes, les conférences et les ateliers étaient pertinents et les échanges fort enrichissants! Un cocktail visant à souligner le 40^e anniversaire de la FAFMRQ a couronné la première journée de ce colloque. Ce fut l'occasion de belles retrouvailles pour un nombre fort appréciable d'anciennes collaboratrices et d'anciens collaborateurs de la Fédération, mais ce fut également le moment de se rappeler de bien beaux souvenirs. Nous tenons à remercier l'Alliance de recherche universités-communautés – Séparation parentale et recomposition familiale et le ministère de la Famille pour leur contribution financière. Nous tenons à également à remercier tous les conférenciers et toutes les conférencières, les personnes ressources qui ont généreusement accepté de transmettre leurs connaissances et leurs pratiques terrain lors des ateliers, les panelistes et les membres du conseil d'administration qui ont agi comme modératrices dans les ateliers. Afin de garder une trace de cet événement d'importance, nous avons publié, en mars 2015, un numéro spécial du Bulletin de liaison.

4.2 Membership

Le contexte actuel semble démontrer plus que jamais l'importance de se regrouper, de se mobiliser. C'est exactement ce que nous avons constaté cette année car nous avons reçu beaucoup de demandes pour devenir membre de notre Fédération. À ce jour, plusieurs démarches sont en cours, mais un seul organisme a complété le processus d'adhésion, soit l'organisme montréalais Pause famille, qui est devenu officiellement membre actif en avril dernier. La Fédération compte

donc actuellement quarante (40) membres, dont trente (30) associations ayant le statut de membre actif, huit (8) le statut de membre associé et deux (2) membres individuels.

4.3 Bulletin de liaison

Depuis juin 2014, deux numéros du Bulletin de liaison de la FAFMRQ ont été publiés. Un troisième, présentement en préparation, doit paraître en septembre 2015. Depuis juin 2010, la diffusion du Bulletin est passée en mode électronique; chacun des numéros est ainsi envoyé par l'entremise de notre base de données qui contient plus de 1000 courriers électroniques. Les sujets abordés dans cette publication sont toujours en lien avec les familles monoparentales et recomposées, ainsi qu'avec l'actualité politique et communautaire. Une relance effectuée auprès de nos abonné(e)s a encore permis cette année de recueillir des appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information. Au moment de la publication d'un nouveau numéro, seuls certains articles du Bulletin de liaison sont mis en ligne sur le site Internet de la FAFMRQ. Cependant, le contenu complet du numéro précédent est rendu disponible en format PDF aussitôt que le nouveau numéro est publié.

L'édition de novembre 2014, intitulé ÉVITER LE PIÈGE DE L'AUSTÉRITÉ, portait majoritairement sur les effets des mesures d'austérité annoncées par le gouvernement du Québec. Ainsi, le Bulletin présentait un article de Véronique Laflamme, porte-parole de la Coalition Main rouge, sur les 10 milliards de solutions fiscales proposées par les mouvements sociaux. Un article de Lorraine Desjardins, de la FAFMRQ, présentait les grandes lignes du mémoire de la Fédération déposé dans le cadre des consultations menées par le Comité d'examen sur la fiscalité québécoise. L'économiste Ruth Rose, pour sa part, abordait la modulation des frais de garde et démontrait de quelle façon les augmentations programmées pouvaient constituer une menace éventuelle à l'autonomie économique des femmes. Le Bulletin présentait également un article de Simon Lapierre, de l'Université d'Ottawa, sur l'engagement des pères. Finalement, ce numéro a publié une déclaration commune de la Coalition en conciliation famille-travail-études (sur laquelle siège la FAFMRQ) sous le titre suivant: Une réponse collective à la défense d'une vision de société en appui aux femmes et aux familles du Québec.

Le Bulletin de mars 2015 était une édition spéciale de 16 pages visant à souligner le 40^e ANNIVERSAIRE et



présentait quelques-unes des conférences présentées dans le cadre du Colloque FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES: DES VICTOIRES À CÉLÉBRER, DES ACTIONS À POURSUIVRE! Après un extrait du mot de bienvenue prononcé par Andrée Normandeau, présidente de la Fédération, on pouvait ainsi lire un résumé de la conférence d'ouverture, donnée par Renée B. Dandurand de l'INRS, et qui brossait un portrait historique de la monoparentalité et de la FAFMRQ depuis un demi-siècle. Il y était également question de la conciliation travail-famille, dans un texte co-signé par Mélanie Bourque et Nathalie St-Amour, et tiré de la présentation donnée dans le cadre d'un atelier du Colloque. L'évolution des conditions socio-économiques des familles monoparentales faisait également l'objet d'un article, sous la plume de l'économiste Ruth Rose; résumé d'un autre atelier offert dans le cadre du Colloque. Puis, c'était au tour de la garde partagée de faire l'objet de deux articles: un premier co-signé par Denyse Côté et Florina Gaborean, de l'Université du Québec en Outaouais, et un deuxième sous la plume de M^e Michel Tétrault, avocat au Centre communautaire juridique de l'Estrie. Suivait ensuite un extrait de la conférence donnée par Hélène Belleau, de l'INRS Urbanisation Culture Société, concernant la gestion de l'argent dans les familles recomposées. Finalement, le Bulletin se terminait avec un extrait du mot de clôture prononcé par Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération.

Comme nous le disions plus haut, la parution du prochain numéro du Bulletin de liaison est prévue pour septembre 2015. Il traitera, comme à l'habitude, des sujets qui touchent l'actualité politique et communautaire, toujours en lien avec les familles monoparentales et recomposées. Nous tenons à remercier le ministère de la Famille pour son soutien financier, ainsi que nos abonné(e)s pour leur contribution annuelle. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont contribué à enrichir le Bulletin de liaison de leurs précieux écrits et témoignages, ainsi qu'à David Bombardier pour la conception graphique et la mise en page.

4.4 L'Entre-nous

De juin 2014 à avril 2015, la FAFMRQ a publié cinq (5) numéros de l'Entre-nous. Cette publication s'adresse exclusivement aux membres de la Fédération. L'Entre-nous permet d'informer les membres des derniers développements concernant les dossiers de la FAFMRQ, il présente également des nouvelles du conseil d'administration, des comptes-rendus de rencontres nationales et de l'assemblée générale, ainsi que les dernières acquisitions de documents (livres ou DVD).

De plus, une page est réservée aux associations afin qu'elles puissent communiquer l'information sur leurs activités et leurs dossiers. L'Entre-nous est généralement publié aux 6 à 8 semaines, selon les besoins et l'actualité. Cette année, les contenus de l'Entre-nous ont été particulièrement marqués par les nombreuses actions et mobilisations contre l'austérité. De plus, comme il s'agit d'une année de Marche mondiale des femmes, les travaux et les actions de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes ont également occupé passablement d'espace dans les pages de l'Entre-nous. Chacune des parutions est annoncée par un envoi de courriel. L'envoi contient également un exemplaire de l'Entre-nous en document attaché. De plus, il figure à la zone réservée aux membres sur le site Internet de la FAFMRQ.

4.5 Site Internet et médias sociaux

Depuis juin 2014, la FAFMRQ possède un tout nouveau site Internet. Comme les technologies de l'information et des communications évoluent rapidement et que cela faisait déjà sept ans depuis la dernière mise à jour, nous jugions qu'il était temps d'envisager une refonte en profondeur. La FAFMRQ a donc fait appel aux services de Molotov communications, une coopérative qui se spécialise dans les communications alternatives. Le nouveau site utilise la plateforme WordPress, plus facile d'utilisation que TypePad, et nous a donc permis de rapatrier la mise en ligne des contenus à l'interne. Bien que Claudette Mainguy, notre ancienne ressource, faisait un excellent travail, le fait d'assumer nous-mêmes la mise en ligne des nouveaux contenus représente une économie de temps appréciable et est plus facile à gérer. Depuis la mise en ligne du nouveau site, 51 nouvelles pages ont été créées et 188 nouveaux articles ont été publiés. En dépit de quelques ajustements qui restent encore à être apportés, notre nouveau site est totalement fonctionnel et fait l'objet de nombreux commentaires positifs.

Du côté des médias sociaux, notre page Facebook avait 687 adeptes (mentions «J'AIME») en date du 20 mai 2015. Parmi ces adeptes, 64% sont des femmes, 32% sont des hommes et 4% sont des organisations. En termes de groupe d'âge, nos fans se retrouvent à 20% dans la catégorie des 25-34 ans, à 31% dans la catégorie des 35-44 ans et à 22% dans les 45-54 ans. La très grande majorité de nos fans (661) habitent le Canada, onze (11) habitent la France et cinq (5) habitent les États-Unis. Pour ce qui est de notre compte Twitter, nous avons émis un total de 546 tweets et nous avons maintenant 454 abonné(e)s (comparativement à 336 l'année dernière).



4.6 Participations à des émissions de télévision et de radio, parution d'articles de journaux et de revues qui traitent des familles monoparentales et recomposées

L'année a encore été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues pour faire connaître la Fédération et sensibiliser la population aux réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées, notamment concernant les mesures d'austérité du gouvernement Couillard. Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre compte de la situation vécue par ces familles.

4.7 Participations à des congrès, colloques, invitations spéciales, formations, conférences, recherches, etc.

- Participation au conseil d'administration de Relais-femmes, à la Maison Parent-Roback, 3 juin 2014;
- Participation à la rencontre de travail de la TN-CDC sur les assurances collectives pour les organismes communautaires au Service aux collectivités de l'UOÀM, 5 juin 2014;
- Participation au Comité communication/promotion de la CQMMF à la Maison Parent-Roback, 10 juin 2014;
- Participation aux rencontres du comité d'orientation, à l'assemblée générale, et au comité de l'axe 3 de l'ARUC sur les thèmes de la séparation parentale et de la recomposition familiale, pour laquelle la directrice générale de la FAFMRQ agit comme co-directrice, les 10 juin, 26 septembre et 10 décembre 2014, 19 mars, 29 avril, les 22-27 avril 2015 pour le livre de l'ARUC;
- Participation aux rencontres de la Table des partenaires des OCF au ministère de la Famille, 11 juin 2014, 2 décembre 2014 et le 15 avril 2015;
- Participation à la réunion de la Coalition «Non aux PPP sociaux» au RIOCM, 17 juin 2014;
- Participation à l'Assemblée générale annuelle de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles - TRPOCB, à Montréal, 18 juin 2014;
- Participation à l'Assemblée générale annuelle de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 19 juin 2014;
- Participation au Comité communication/promotion de la CQMMF à la Maison Parent-Roback, 2 juillet 2014;
- Rencontre du Comité d'encadrement du projet TIC à l'UOÀM, 3 juillet 2014;
- Participation au conseil d'administration de Relais-femmes, à la Maison Parent-Roback, 7 juillet 2014;
- Participation au Comité communication/promotion de la CQMMF à la Maison Parent-Roback, 14 août 2014;
- Participation au Conseil des partenaires du partenariat Regards croisés sur les familles contemporaines: enjeux sociaux et juridiques de l'INRS - Urbanisation Culture Société, 20 août 2014;
- Rencontre du Comité d'encadrement du projet TIC à la FAFMRQ, 19 août 2014;
- Participation à la réunion du comité solutions fiscales de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 28 août 2014;
- Rencontre de travail du comité conseil en lien avec le projet de Cadre de référence sur la conciliation travail-famille pour les organismes communautaires de l'organisme Au bas de l'échelle, 8 septembre 2014;
- Participation aux rencontres du Groupe des 13, les 9 septembre et 10 novembre 2014, 22 janvier et le 14 mai 2015;
- Rencontre du Comité 3P à l'organisme Halte la Ressource, 9 septembre 2014;
- Participation au Comité communication/promotion de la CQMMF à la Maison Parent-Roback, 10 septembre 2014;
- Participation à la réunion de la Coalition «Non aux PPP sociaux» à la Maison Parent-Roback, 11 septembre 2014;
- Participation à une rencontre de travail sur la tarification dans les organismes communautaires, à titre de membre du comité Rôle de l'État du Réseau québécois d'action communautaire autonome (RQ-ACA), 11 septembre 2014;
- Participation à une rencontre conjointe avec la FQOCF auprès de la ministre de la Famille, Mme Charbonneau, à Québec, 11 septembre 2014;
- Participation à la journée de réflexion de Relais-femmes, à Montréal, 12 septembre 2014;
- Participation aux assemblées générales du Regroupement des organismes de défense collective des droits (RO-DCD), 15 septembre et 1^{er} décembre 2014;
- Participation au lancement du document «10 milliards de solutions fiscales, nous avons les moyens de faire autrement!» et à la formation des formateurs/trices de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 16 septembre 2014;
- Participation à la réunion du comité solutions fiscales de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 17 septembre 2014;
- Participation à l'Assemblée générale annuelle de Relais-femmes à la Maison Parent-Roback, 17 septembre 2014;
- Participation à une rencontre pour la mise sur pied d'un front social contre les orientations du gouvernement Couillard, à Montréal, 17 septembre 2014;
- Rencontre du Comité 3P à l'organisme Halte la Ressource, 23 septembre 2014;
- Participation à une rencontre régulière du Collectif pour un Québec sans pauvreté à Montréal, 24-25 septembre 2014;



- Participation à la rencontre du conseil d'administration de la TRPOCB au RMJQ, 25 septembre 2014;
- Participation aux rencontres de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études, 29 septembre, 9 décembre 2014 et 16 février, 16 avril et 22 juin 2015;
- Participation à la rencontre d'information de la TN-CDC sur les assurances collectives pour les organismes communautaires pour les regroupements nationaux, au Centre Saint-Pierre, 30 septembre 2014;
- Rencontre du Comité d'encadrement du projet TIC à l'UQÀM, 1^{er} octobre 2014;
- Participation au conseil d'administration de Relais-femmes, à la Maison Parent-Roback, 1^{er} octobre 2014;
- Participation à une rencontre du comité scientifique de l'équipe en partenariat Jeunes et familles à risque (JEFAR) dont la FAFMRQ est membre, à Québec, le 3 octobre 2014;
- Participation à la vigile de Femmes autochtones du Québec/FFQ/ CQMMF en hommage aux femmes autochtones disparues/assassinées, à Montréal, 4 octobre 2014;
- Participation à une rencontre entre le Groupe des 13 et la sous-ministre au Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la révision des programmes, à Montréal, le 6 octobre 2014;
- Participation à la réunion du comité solutions fiscales de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 7 octobre 2014;
- Conférence donnée devant les étudiant(e)s du cours de sociologie de la famille de l'Université du Québec à Montréal, 7 octobre 2014;
- Participation à la réunion exploratoire du Front social contre l'austérité, à Montréal, 9 octobre 2014;
- Participation au Forum sur la recherche dans les groupes communautaires et de femmes, organisé par Relais-femmes, 9 octobre 2014;
- Participation au Comité communication/promotion de la CQMMF à la Maison Parent-Roback, 17 octobre 2014;
- Participation à l'action visant à dénoncer la composition de la Commission sur la fiscalité organisée la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 20 octobre 2014;
- Participation dans le cadre de Semaine nationale de visibilité de l'action communautaire autonome, du dévoilement des bulletins de notes gouvernementales, initiative du Groupe d'échanges sur l'application de la Politique (dont la FAFMRQ est membre), à Montréal le 20 octobre 2014;
- Animation d'un atelier sur la conjoncture postélectorale et l'impact sur les groupes communautaires Famille à l'invitation du Regroupement des organismes ESPACE du Québec, à Montréal, 21 octobre 2014;
- Participation à une rencontre en appui à Mme Mirianne Lebel sur l'aide financière aux études, avec le ministre Bolduc, à l'Assemblée nationale, 22 octobre 2014;
- Participation aux deux journées de travail de la Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes à Montréal, 23 et 24 octobre 2014;
- Rencontre de travail du comité conseil en lien avec le projet de Cadre de référence en conciliation travail-famille pour les organismes communautaires, piloté par l'organisme Au bas de l'échelle, 30 octobre 2014;
- Participation à la manifestation nationale «L'AUSTÉRITÉ, UNE HISTOIRE D'HORREUR!» organisée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 31 octobre 2014;
- Participation au premier forum en ligne (webinaire) du projet TIC, 4 novembre 2014;
- Entrevue à la radio CIBL sur la conciliation famille-travail dans un contexte d'austérité, le 7 novembre 2014;
- Participation au deuxième forum en ligne (webinaire) du projet TIC, 11 novembre 2014;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de Relais-femmes, à la Maison Parent-Roback, 11 novembre 2014;
- Participation à la réunion du Comité communication/promotion de la CQMMF à la Maison Parent-Roback, 12 novembre 2014;
- Conférence sur les services de garde au Québec au Congrès national sur les politiques de services de garde à l'enfance, à Winnipeg, les 13-14 et 15 novembre 2014;
- Rencontre du Comité d'encadrement du projet TIC à l'UQÀM, 14 novembre 2014;
- Participation au troisième forum en ligne (webinaire) du projet TIC, 18 novembre 2014;
- Participation la rencontre du comité de l'Axe 3 du partenariat Regards croisés sur les familles contemporaines: enjeux sociaux et juridiques de l'INRS - Urbanisation Culture Société, 18 novembre 2014; 19 février, 11 mai et 17 juin 2015;
- Participation à une rencontre du comité de direction de l'Observatoire des réalités familiales du Partenariat de recherche Familles en mouvance, 19 novembre 2014;
- Participation à la réunion du Comité communication/promotion de la CQMMF à la Maison Parent-Roback, 19 novembre 2014;
- Participation à une rencontre régulière et à l'assemblée générale du Collectif pour un Québec sans pauvreté à Québec, 19-20 novembre 2014;
- Participation à la réunion de la Coalition «Non aux PPP sociaux» au RIOCM, 25 novembre 2014;
- Participation au lancement montréalais des deux campagnes du Collectif pour un Québec sans pauvreté (cartes de Noël et Pour une société juste), 25 novembre 2014;
- Participation au quatrième forum en ligne (webinaire) du projet TIC, 26 novembre 2014;
- Participation à la rencontre du conseil d'administration de la TRPOCB au RMJQ, 27 novembre 2014;
- Participation et intervention dans le cadre de la conférence de presse du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec



(RCLALQ) visant à lancer la campagne ASSEZ D'ÊTRE MAL-LOGÉ.E.S!, 27 novembre 2014;

- Participation au colloque ERASME «Repenser et transformer la citoyenneté à partir des marges dans les sociétés néolibérales contemporaines», à Montréal, les 27, 28 et 29 novembre 2014;
- Participation à la manifestation REFUSONS L'AUSTÉRITÉ! organisée par dix organisations syndicales, étudiantes et communautaires, à Montréal, 29 novembre 2014;
- Participation à une journée de réflexion en lien avec le projet de cadre de référence sur la conciliation travail-famille pour organismes communautaires piloté par l'organisme Au bas de l'échelle, le 2 décembre 2014;
- Participation au forum bilan du projet TIC, à l'UQAM, 2 décembre 2014;
- Participation à une rencontre de travail sur la tarification dans les organismes communautaires, à titre de membre du comité Rôle de l'État du RQ-ACA, 4 décembre 2014;
- Participation à la commémoration des 25 ans de polytechnique, à Montréal, 6 décembre 2014;
- Animation d'une formation «10 milliards de solutions fiscales» à la Petite Maison de la Miséricorde à Montréal, 10 décembre 2014;
- Rencontre du Comité d'encadrement du projet TIC à l'UQAM, 10 décembre 2014;
- Participation à une rencontre entre le Groupe des 13 et la ministre responsable de la Condition féminine, Mme Vallée, à Montréal, le 11 décembre 2014;
- Participation à la «Journée de réflexion sur les pratiques d'éducation populaire des organismes d'action communautaire autonome» à l'invitation du Conseil supérieur de l'éducation, 11 décembre 2014;
- Participation à la réunion de l'ARUC - Axe 1, à l'INRS, 12 décembre 2014;
- Participation à la réunion du Comité communication/promotion de la CQMMF à la Maison Parent-Roback, 16 décembre 2014;
- Participation à la réunion du nouveau Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 17 décembre 2014;
- Participation la rencontre du comité de l'Axe 3 du partenariat Regards croisés sur les familles contemporaines: enjeux sociaux et juridiques de l'INRS - Urbanisation Culture Société, 17 décembre 2014;
- Participation à une rencontre d'échange avec des intervenant(e)s (communautaires, syndicats, CPE, chercheur(e)s) concerné(e)s par les changements annoncés dans la tarification et la gestion des services de gardes au Québec (projets de loi 27 et 28), 12 janvier 2015;
- Rencontre du Comité 3P à l'organisme Halte la Ressource, 16 janvier 2015;
- Participation, à Québec, à la commission chargée d'étudier le projet de loi 27, 19 janvier 2015;
- Participation au conseil d'administration de Relais-femmes, à la Maison Parent-Roback, 19 janvier 2015;
- Participation au sous-comité «approches» de la Coalition «Non aux PPP sociaux» au ROCFM, 20 janvier 2015;
- Entrevues sur le mémoire de la FAFMRQ sur le projet de loi 27, 19 et 21 janvier 2015;
- Participation à l'Assemblée générale extraordinaire du RQ-ACA à Montréal, 21 janvier 2015;
- Participation à la rencontre du Conseil des partenaires du Partenariat Regards croisés sur les familles contemporaines: enjeux sociaux et juridiques de l'INRS - Urbanisation Culture Société, 22 janvier 2015;
- Participation à la réunion du Comité communication/promotion de la CQMMF à la Maison Parent-Roback, 23 janvier 2015;
- Participation à la réunion de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 28 janvier 2015;
- Participation à une rencontre de travail du comité conseil en lien avec le projet de cadre de référence sur la conciliation travail-famille pour organismes communautaires piloté par l'organisme Au bas de l'échelle, 29 janvier 2015;
- Participation aux deux journées de travail de la Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes à Québec, 29 et 30 janvier 2015;
- Participation à la rencontre du Comité consultatif Famille, 30 janvier 2015;
- Participation à l'action «Comité d'accueil pour le Premier Ministre» à l'invitation de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 3 février 2015;
- Participation à la réunion de la Coalition «Non aux PPP sociaux» au RIOCM, 9 février 2015;
- Participation à la rencontre du conseil d'administration de la TRPOCB à la Maison Parent-Roback, 12 février 2015;
- Participation à la réunion du Comité communication/promotion de la CQMMF à la Maison Parent-Roback, 13 février 2015;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 17 février 2015;
- Participation à la réunion du Collectif pour un Québec sans pauvreté à Montréal, 18 février 2015;
- Participation au lancement de la semaine d'actions dérangeantes de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 22 février 2015;
- Participation à la manifestation «Austérité, tout le monde est attaqué, ripostons!» dans le cadre de la semaine d'actions dérangeantes de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 23 février 2015;
- Participation à une rencontre de travail du comité conseil en lien avec le projet de Cadre de référence sur la conciliation travail-famille pour organismes communautaires piloté par l'organisme Au bas de l'échelle, 26 février 2015;



- Participation à la réunion de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 3 mars 2015;
- Participation à une rencontre avec la ministre Charlebois et les regroupements concernés sur le dossier SDA, à Québec, 5 mars 2015;
- Participation au lancement de la Marche mondiale des femmes 2015 et à la manifestation dans le cadre de la Journée internationale des femmes, CQMMF, à Montréal, 8 mars 2015;
- Participation à une rencontre du comité de l'Axe 1 du partenariat Regards croisés sur les familles contemporaines: enjeux sociaux et juridiques de l'INRS - Urbanisation Culture Société, 10 mars 2015;
- Rencontre de travail avec Hélène Belleau et Annabelle Seery en lien avec l'étude en cours sur la gestion de l'argent au sein des couples, 11 mars 2015;
- Animation d'un atelier sur la Marche mondiale des femmes 2015, à la Petite Maison de la Miséricorde, à Montréal, 12 mars 2015;
- Participation et intervention dans le cadre d'une conférence de presse organisée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté et visant à dénoncer le Projet de règlement visant à modifier le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, 16 mars 2015;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 18 mars 2015;
- Participation à une rencontre de travail du comité conseil en lien avec le projet de cadre de référence sur la conciliation travail-famille pour organismes communautaires piloté par l'organisme Au bas de l'échelle, 24 mars 2015;
- Participation au huis clos du budget du Québec, à Québec, 26 mars 2015;
- Participation à la réunion de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 30 mars 2015;
- Participation au conseil d'administration de Relais-femmes, à la Maison Parent-Roback, 31 mars 2015;
- Participation à une rencontre du comité de coordination de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, 1^{er} avril 2015;
- Participation à la manifestation «Non à un autre budget d'austérité! Nos acquis valent plus que vos profits!» organisée par l'ASSÉ, à Montréal, 2 avril 2015;
- Participation à une rencontre de travail sur la tarification dans les organismes communautaires, à titre de membre du comité Rôle de l'État du RQ-ACA, 8 avril 2015;
- Participation au 20^e anniversaire de l'organisme REPÈRE, à Montréal, 9 avril 2015;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 13 avril 2015;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 15 avril 2015;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 20 avril 2015;
- Rencontre du Groupe des 13 avec le chef du NPD Thomas Mulcair, à Montréal, 20 avril 2015;
- Participation à la rencontre du conseil d'administration de la TRPOCB à Montréal, 22 avril 2015;
- Participation au lancement de la «Ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec» à Montréal, 22 avril 2015;
- Participation aux journées ENSEMBLE, Autrement 2015! organisées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté et tenues à Sherbrooke, 22-23 avril 2015;
- Participation à la manifestation «24h d'actions féministes» dans le cadre de la MMF 2015, 24 avril 2015;
- Participation à la rencontre Centraide pour Relais-femmes, à Montréal, 29 avril 2015;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 29 avril 2015;
- Participation à la journée de grève, d'actions, de mobilisations et de perturbations économiques «Riposte générale contre l'austérité, pour la redistribution de la richesse» de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 1^{er} mai 2015;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 4 mai 2015;
- Participation à une rencontre du comité de direction de l'Observatoire des réalités familiales du Partenariat de recherche Familles en mouvance, 5 mai 2015;
- Participation à la réunion de la Coalition «Non aux PPP sociaux» à Montréal, 7 mai 2015;
- Participation à la réunion du Comité communication/promotion de la CQMMF à Montréal, 8 mai 2015;
- Participation au 20^e anniversaire de la Semaine québécoise des familles, à Montréal, 11 mai 2015;
- Participation à la rencontre du comité de l'Axe 3 du partenariat Regards croisés sur les familles contemporaines: enjeux sociaux et juridiques de l'INRS - Urbanisation Culture Société, 11 mai 2015;
- Participation à une rencontre régulière du Collectif pour un Québec sans pauvreté à Montréal, 13 mai 2015;
- Participation à l'assemblée générale annuelle du Regroupement des organismes en défense collective des droits, à Montréal, 13 mai 2015;
- Participation à la réunion de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à Montréal, 14 mai 2015;
- Participation à l'assemblée générale annuelle du RQ-ACA à Montréal, 20 mai 2015;
- Participation à une rencontre du comité de rédaction de la Revue NPS, à Montréal, le 22 mai 2015;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 26 mai 2015;
- Animation d'un atelier «Mieux comprendre les étapes de la rupture» à l'organisme Parents Uniques des Laurentides, 27 mai 2015.



4.8 Concertations et représentations

4.8.1 Réseau québécois de l'action communautaire autonome

C'est avec une mise au rancart de l'engagement du rehaussement annoncé de 162 millions de dollars pour les groupes communautaires que le nouveau gouvernement a débuté son mandat. Inutile de vous dire que cet état de fait à plus que teinté nos travaux au sein du RQ-ACA cette année. Tout d'abord, précisons que les travaux entamés en 2010 entre le SACAIS et le RQ-ACA sur le Cadre de référence en matière d'action communautaire n'ont toujours pas abouti. Pas d'adoption non plus d'un nouveau Plan d'action pour l'action communautaire et bénévoles en matière d'action communautaire. Bien que la Politique gouvernementale en matière d'action communautaire a été adoptée il y a maintenant quatorze ans, elle demeure appliquée de façon très aléatoire dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. D'ailleurs, une opération Bulletin de note, à laquelle nous avons participé, a permis de constater que dix ministères ayant des programmes de soutien à la mission aux organismes d'ACA obtenaient une note plus que décevante.

Devant ce manque de volonté gouvernementale et au regard de la conjoncture actuelle, les membres du RQ-ACA réunis en Assemblée générale extraordinaire ont décidé d'entreprendre une campagne de pression sur le gouvernement, basées sur trois demandes: le respect de la politique gouvernementale, l'indexation et le rehaussement de l'ensemble des subventions à la mission dévolues aux organismes d'ACA. Une des perspectives de travail de cette campagne sera «d'assurer la cohésion du mouvement d'ACA pour une campagne parapluie (harmonisation des agendas communs, etc.)». La première activité prévue sera l'organisation d'une tournée provinciale sous forme de commission afin de recueillir des témoignages, du matériel audiovisuel, du contenu illustrant l'impact positif et les doléances des organismes d'ACA, ainsi que la nécessité d'une meilleure reconnaissance et d'un meilleur financement. Pour ce faire, un comité de travail a vu le jour, le «Comité mobilisation du RQ-ACA», sur lequel nous nous sommes impliquées activement. Pour le moment, nous avons participé à six rencontres afin de déterminer les objectifs, les activités et le thème de cette campagne. Le tout sera dévoilé aux membres, lors de la prochaine Assemblée générale annuelle du RQ-ACA. Pour éviter la multiplication des comités de travail et des ressources, le «Groupe d'échange sur l'application de la Politique», où nous étions impliquées, a été fusionné à ce comité en cours d'année. Avant cette fusion, nous avons participé à une rencontre du groupe d'échange. En plus de participer à deux comités de travail, nous avons également été présentes à l'assemblée générale extraordinaire et à l'assemblée générale annuelle du RQ-ACA.

Aussi, le gouvernement actuel ne «lâche pas le morceau» concernant la Loi sur le lobbying et semble déterminé à vouloir assujettir les organismes d'ACA à cette loi. C'est donc lors d'une assemblée générale extraordinaire que les membres ont adopté une position sans équivoque: «Que le RQ-ACA exige d'exclure tous les organismes d'action communautaire et d'action communautaire autonome de l'appellation de lobbying et donc de l'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying, sur la base des quatre critères de l'action communautaire et sur le fait que ces organismes sont déjà transparents et que leurs actions sont déjà divulguées auprès de l'État». Évidemment, nous suivrons de près ce dossier dans la prochaine année.

Comité Rôle de l'État

La FAFMRQ a poursuivi son implication au sein du Comité Rôle de l'État du RQ-ACA en 2014-2015. Rappelons que le mandat de ce comité est: 1) Organiser des activités d'information et de réflexion sur des thèmes reliés à la transformation du rôle de l'État; 2) Documenter les formes que prennent les transformations de l'État (ex.: PPP sociaux). Pour le Comité, l'agente de recherche du RQ-ACA participe aux travaux de la Coalition NON AUX PPP SOCIAUX. Pour ce qui est des travaux sur la tarification dans les organismes communautaires, ils se sont poursuivis cette année. Si l'année dernière, le Comité rôle de l'État avait entamé une analyse des réponses obtenues dans la recherche de l'IRIS sur le financement des organismes communautaire, cette année, une collaboration s'est créée avec la Coalition des TROC suite à un sondage mené auprès de 992 organismes communautaires sur les pratiques de tarification. Un diaporama a été élaboré afin de servir d'outil de réflexion dans les groupes. Celui-ci sera accompagné d'un document d'accompagnement avant d'être diffusé auprès des membres de la Coalition des TROC et du RQ-ACA. Ces outils devraient être rendus disponibles à l'automne 2015.

4.8.2 Regroupement des organismes en défense collective des droits

En plus d'être membre du RQ-ACA, la FAFMRQ siège au Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD). En mai 2015, le RO-DCD comptait vingt-deux (22) membres (regroupements ou organismes nationaux). En 2014-2015, les activités du RO-DCD se sont articulées autour de trois (3) priorités: 1) Rehaussement du financement des groupes de défense collective des droits; 2) Reconnaissance de la défense collective des droits; et 3) Vie associative. Au chapitre du rehaussement du financement, la campagne Les droits, ça se défend! a constitué l'élément le plus important. Du matériel (pancartes, tract, document de présentation de la DCD et communiqués) soutenant la campagne a donc été produit et envoyé aux membres du RO-DCD. C'est pendant la semaine du 8 décembre



2014, que s'est tenue la Semaine d'actions régionales au cours de laquelle les groupes de DCD ont tenu des actions dans presque toutes les régions du Québec. Un outil d'éducation populaire a également été produit, en collaboration avec la Ligue des droits et libertés, visant à démontrer comment l'austérité menace les droits sociaux. Une section du document porte spécifiquement sur les organismes de DCD. D'autres actions se sont déroulées en cours d'années: campagne de lettres pour préserver le financement des organismes en DCD, rencontre avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pétition, etc. La préservation des acquis et la bonification du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) a également occupé une bonne partie des énergies du RO-DCD. Une rencontre avec la nouvelle sous-ministre adjointe à l'action communautaire a eu lieu le 23 février 2015 mais n'a malheureusement pas permis d'obtenir de réponses claires sur l'avenir du Fonds d'aide. Cette année a aussi donné lieu à une modification des revendications en matière de financement afin que les montants correspondent à 100% des seuils planchers établis par le RQ-ACA plutôt qu'à 66% comme précédemment.

Au chapitre de la reconnaissance de la DCD, des démarches ont été effectuées, tant auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (portant sur le financement des organismes de DCD, l'affectation du surplus du FAACA, le renouvellement des protocoles d'entente) qu'avec la direction du SACAIS. Au début de l'année 2014-2015, le RO-DCD a travaillé avec le SACAIS à l'élaboration d'un nouveau formulaire de demande de financement. Certains gains ont d'ailleurs été obtenus suite à ce processus, notamment le fait de rendre facultatif l'inscription du numéro de bienfaisance. Des consultations ont également eu lieu autour d'un nouveau protocole d'entente.

Finalement, au chapitre de la vie associative, une rencontre nationale des organismes en défense collective des droits a été tenue les 6 et 7 novembre 2014. Lors de cet événement, des ateliers sur des thèmes touchant essentiellement la reconnaissance et le financement étaient offerts aux participantes et participants. Malheureusement, la FAFMRQ n'a pu participer à cette rencontre puisqu'elle tenait, au même moment, son colloque visant à souligner son 40^e anniversaire.

4.8.3 Groupe des 13

La FAFMRQ est membre du Groupe des 13, une coalition formée en 1986, de groupes, de regroupements et de tables de groupes de femmes qui œuvrent à l'échelle provinciale et régionale à la défense des droits des femmes. Le G13 a tenu quatre (4) rencontres au cours de l'année. Les membres ont été particulièrement mobilisées suite aux mesures d'austérité et aux coupures dans les

programmes sociaux instaurées par le gouvernement du Québec. En effet, dès septembre 2014, des coupures et des changements majeurs ont été annoncés notamment, dans le Régime québécois d'assurance parentale et les services de garde. Le Groupe des 13 n'a pas manqué de réagir et de dénoncer ces orientations qui s'attaquent aux droits des femmes et qui ont des impacts majeurs sur les femmes et les familles. Il a aussi réagi aux coupures effectuées dans les bureaux régionaux du CSF. Dans le cadre de la révision des programmes, une rencontre s'est tenue avec la sous-ministre du Secrétariat à la condition féminine ainsi qu'avec la ministre de la Condition féminine en décembre 2014. Suite aux nombreux dévoilements d'agressions sexuelles, les membres du G13 ont demandé une commission itinérante sur ce type d'agressions. La Ministre a répondu en tenant une commission parlementaire dont plusieurs groupes membres du G13 ont participé. Un Forum devrait également se tenir sous peu. Dans le cadre de la prochaine campagne électorale fédérale, les membres du G13 ont rencontré, le 20 avril dernier, le chef du NPD Thomas Mulcair afin de lui faire part nos revendications. D'autres sujets, comme la Marche mondiale des femmes, le programme Promotion de la femme, ont aussi fait l'objet des discussions. Le G13 compte, au cours de la prochaine année, se pencher sur de nouvelles stratégies pour contrer les mesures d'austérité qui frappent de plein fouet les femmes et les familles.

4.8.4 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé et services sociaux)

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est un lieu de mobilisation, de réflexion et d'analyse. En plus d'assurer une concertation entre les différentes organisations qui en font partie, la Table se donne notamment pour mandat de développer des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population. La Table est formée de quarante (40) regroupements nationaux actifs à la grandeur du Québec, dont la FAFMRQ.

Cette année, notre implication au sein de la Table s'est principalement concentrée sur notre participation à la vie associative via les rencontres de conseil d'administration. En plus de notre participation à l'assemblée générale annuelle, nous avons été présentes à quatre rencontres régulières. De ces rencontres ont découlé différentes prises de position (mémoires) et plusieurs participations à des commissions parlementaires. C'est le cas du dossier du lobbying et celui du Projet de loi 10 où la Table a assuré un leadership dans les actions d'opposition et dans l'information aux membres.



Bien que très impliquée en 2012 dans la campagne nationale, «Je tiens à ma communauté, je tiens au communautaire» au sein du Comité mobilisation, nous avons fait un autre choix cette année. En effet, cette campagne s'adressant uniquement aux groupes financés en santé et services sociaux et parce qu'aucune action multisectorielle n'était prévue au calendrier, nous avons estimé que notre participation n'était plus pertinente. Nous restons toutefois entièrement solidaires de cette campagne qui nous apparaît essentielle dans le contexte actuel.

4.8.5 Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics – Coalition main rouge

Les politiques et les mesures d'austérité mises en place par le gouvernement Couillard, nous ont donné de multiples occasions de mettre de l'avant le document «10 milliards de solutions fiscales, nous avons les moyens de faire autrement!» élaboré et mis à jour par la Coalition et validé par de nombreux économistes. Dans le cadre de cette campagne, la Coalition a décidé de mettre de l'avant 19 solutions fiscales qui permettraient à l'État d'aller chercher 10 milliards de dollars, dont il se prive actuellement. Parmi ces solutions, quatre ont fait l'objet d'une promotion particulière, notamment via les réseaux sociaux par le biais de vignettes thématiques. En plus de participer au lancement de cette nouvelle version et à la formation de formatrices/formateurs, nous nous sommes brièvement impliquées au sein du Comité solutions fiscales, pour aider à la mise à jour des différentes données. Un travail considérable pour

une si petite équipe et malheureusement pas assez de temps pour réussir à poursuivre le travail ! Ce document a également été envoyé à toute la députation québécoise ainsi qu'aux ministres du gouvernement en insistant sur l'importance de considérer «nos solutions» plutôt que de privilégier l'austérité mur à mur.

Justement, pour s'opposer aux politiques d'austérité du présent gouvernement, nous avons participé au Comité action/suivi pour l'organisation d'actions entourant le 1^{er} mai 2015, ainsi qu'à de nombreuses manifestations organisées par la Coalition. La grande participation de nombreux groupes communautaires, syndicaux, étudiants et citoyens à ces actions nous démontre bien la nécessité de se mobiliser. De notre côté, plusieurs groupes Famille ont d'ailleurs fermé leur porte pour cause d'austérité le 1^{er} mai dernier, tandis que d'autres ont participé à de nombreuses actions, manifestations régionales. Du jamais vu dans notre secteur ! Il faut dire que les annonces de coupures et la réduction des services publics affectent grandement les membres des associations de familles monoparentales et les associations elles-mêmes. Au sein de la Coalition, nous dénonçons les coupures de services et cette privatisation galopante tout en mettant de l'avant un modèle de société basé sur l'accessibilité et la gratuité des services publics. Aussi, pour voir à l'avancement des nombreux dossiers et aux affaires courantes de la Coalition, nous avons participé, durant l'année, à cinq rencontres régulières.



AXE 5. PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Alimenter nos membres sur les enjeux en lien avec cette nouvelle gouvernance publique et les impacts sur leurs pratiques.

Ce n'est pas d'hier que la Fédération se questionne sur les enjeux que soulèvent les partenariats public-privé. Dès 2007, nous présentions un mémoire à l'Assemblée nationale du Québec pour dénoncer l'instauration, sur 10 ans, d'un partenariat public-privé dans le champ du social entre le gouvernement et la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et ce, sans aucun débat public. Rappelons que le secteur Famille a été parmi les premiers à être sollicité pour s'impliquer dans des instances de concertation locales mises en place par la Fondation Lucie et André Chagnon. La FAFMRQ figure d'ailleurs parmi les premières organisations à avoir critiqué les approches de prévention précoce «féroce» préconisées. Depuis, l'instauration de ce partenariat, totalisant plus de un milliard de dollars, dont 525 millions proviennent des coffres de l'État, la Coalition a mis en place la campagne «Non aux PPP sociaux» qui a recueilli à ce jour plus de 360 signatures de la déclaration d'appui. Tout comme la Coalition, ces organisations (regroupements régionaux, organismes de différents milieux, femmes, jeunesse, logement, etc.) demande au gouvernement de:

- S'engager à ne pas conclure de nouveaux partenariats public-philanthropie (PPP sociaux).
- Ne pas renouveler les ententes déjà conclues.
- Mener un débat public sur la responsabilité de l'État québécois quant aux orientations des politiques sociales.
- Réinvestir les sommes jusque-là investies dans les fonds mixtes dans les services publics et la mission de base des organismes communautaires.

5.1 Coalition «Non aux PPP sociaux»

C'est en rapport avec cet échéancier et l'annonce d'un non-renouvellement en provenance de la FLAC que nous nous avons principalement dirigé nos travaux cette année. En effet, une lettre en provenance de Québec en forme, un des partenariats de la FLAC, nous apprenait que «le gouvernement et la FLAC ont choisi de poursuivre les partenariats en cours, mais de ne pas les renouveler dans leur forme actuelle au-delà des dates d'échéance prévues». Bien que les groupes qui composent la Coalition aient accueilli plutôt favorablement la nouvelle, puisque le non-renouvellement des PPP était l'une de nos revendications, nous sommes très inquiets quant à l'avenir des initiatives en place. De quelle façon le gouvernement envisage-t-il de les soutenir à l'échéance de ces partenariats? Que compte-t-il faire des 40 millions de dollars alloués annuellement aux 3 PPP? C'est pour avoir une réponse à ces questions importantes que nous avons fait parvenir une demande de rencontre aux Premier ministre du Québec, à la ministre de la Famille, au ministre de l'Éducation et à la ministre responsable des Services sociaux. Un dossier que nous continuerons de suivre de près pour la prochaine année.

De plus, le ministre des Finances nous apprenait, dans son budget déposé en mars 2015, l'octroi d'un montant de 5 millions de dollars par an, pour les quatre prochaines années, pour la pédiatrie sociale via la Fondation du Dr Julien. Sans que cela soit considéré comme un PPP social, plusieurs questions se posent concernant ce soutien gouvernemental accordé à une fondation, alors que les budgets dédiés aux services publics et aux organismes communautaires demeurent stagnants. Le gouvernement serait-il en train de se tourner davantage

vers ce type d'organisme pour remplacer son rôle social? Encore là, ce sont des questions que nous ne manquerons pas de poser à la ministre de la Famille puisque ce nouvel acteur se retrouvera au sein de son Ministère! Cette année, nous avons participé aux six rencontres régulières de la Coalition.

La Coalition «Non aux PPP sociaux» est composée des organisations suivantes: Conseil central du Montréal métropolitain - CSN, FAFMRQ (Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec), Fédération de la santé et des services sociaux - CSN, L'R des centres de femmes du Québec, RIOCM (Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal), RMJQ Montréal-Laval (Regroupement des maisons de jeunes du Québec Montréal-Laval), ROCFM (Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal), RQ-ACA (Réseau québécois de l'action communautaire autonome), Table de Concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles, Action-Gardien.

5.2 Comité 3P

Ce comité qui a vu le jour en mai 2011 à l'initiative du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM), est composé du ROCFM, de Halte la Ressource et de la FAFMRQ. Si notre mandat est demeuré le même – dénoncer les programmes de prévention précoce (saines habitudes de vie, alimentation, poids, stimulation précoce, etc.) et les effets de ces programmes sur la vie quotidienne de la population par des moyens grand public, notamment via la production et la diffusion de capsules Web –, notre vitesse de



production, quant à elle, s'est considérablement réduite! En effet, de nombreux problèmes techniques, doublés à des agendas trop remplis, ne nous ont pas encore permis de procéder au lancement de notre deuxième capsule. Par contre, nous en avons profité pour faire un bilan de notre travail de production ainsi que de notre plan de diffusion. L'évaluation nous démontre que notre objectif de rejoindre le grand public n'est pas encore atteint. Mais rien d'étonnant après un seul lancement de capsule! De plus, peu de groupes ont repris cet outil

pour soutenir l'animation d'activités de réflexion autour de ces enjeux. Ce constat, nous amène à poursuivre notre travail pour deux capsules supplémentaires, avant de regarder à nouveau l'impact de ce moyen de sensibilisation sur le grand public. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui participent de près ou de loin à la production et à la diffusion de ces capsules qui demeurent un travail collectif réalisé avec de très petits moyens. Merci!





AXE 6. FONCTIONNEMENT

**Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités.
Assurer la bonne organisation de la permanence.**

6.1 Rencontres du CA

Le conseil d'administration a tenu six (6) réunions au cours de l'année. Celui-ci s'est principalement consacré à la mise en œuvre des priorités adoptées à l'assemblée générale annuelle et aux suivis du plan de travail. Ce fut une année particulièrement active au chapitre de la mobilisation. En effet, les actions et les manifestations tenues pour dénoncer les politiques d'austérité (qui ont frappé de plein fouet les familles que nous représentons) et la lutte pour le rehaussement du financement des organismes communautaires en témoignent. De plus, ce fut aussi une année, qui a marqué le 40^e anniversaire de fondation de notre Fédération et les membres du conseil ont redoublé d'efforts pour mener à terme ce projet. Par ailleurs, l'année n'a pas non plus été de tout repos du côté du financement puisque nous avons subi un retard important dans le versement de notre subvention du SACAIS et la signature de notre protocole (d'une durée de 18 mois au lieu de trois ans). Nous devons, au cours de la prochaine année, faire les représentations nécessaires avec nos partenaires en défense collective des droits auprès du Ministre responsable de la politique afin de rétablir cette situation.

Encore cette année, les membres ont dû relever de nombreux défis: apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année. Un compte-rendu des rencontres du conseil d'administration est publié dans l'Entre-nous, le bulletin interne destiné en exclusivité aux membres de la FAFMRQ.

Nous tenons à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs.

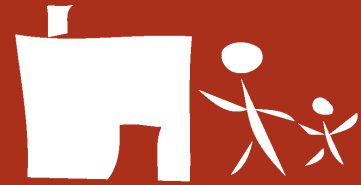
Nous tenons particulièrement à remercier Mesdames Nancy Desnoyers, de Re-Nou-Vie de Châteauguay et Carole Girouard, de l'Association des familles monoparentales et recomposées du Suroît à Valleyfield, qui ont, pour des raisons personnelles, démissionné en cours d'année. Nous profitons de l'occasion pour leur rendre hommage et les remercier sincèrement, au nom de toutes et de tous, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication au sein de la FAFMRQ.

6.2 L'équipe de travail

L'équipe de travail se compose de la directrice générale (Sylvie Lévesque), de l'agente de recherche et de communication (Lorraine Desjardins) et de l'agente de liaison et de mobilisation (Laurence Lagouarde). Nous tenons aussi à remercier Claudette Mainguy qui a assurée, tout au cours de ces années, le suivi de notre site Internet. Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su, malgré l'ampleur de la tâche, être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur rigueur et, surtout, leur très grande générosité.

6.3 Ressources financières

Nous tenons à souligner l'excellent travail de Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité qui a su accomplir sa tâche avec rigueur et brio.



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec



584, Guizot est,
Montréal, Qc
H2P 1N3

Tél. : (514) 729-MONO (6666)

Télec. : (514) 729-6746

www.fafmrq.org

fafmrq.info@videotron.ca